

la Revue *En Action...*

CAHIER B

20 août 1997

**SPECIAL
TRIO**

+ de 100,000 lecteurs !

PETITES ANNONCES

964-4449

Tex Lecor réalisera la plus gigantesque murale au monde

«Mon rêve a toujours été de vivre de ma peinture un jour», de dire d'emblée l'artiste bien connu Tex Lecor.

Carole Parent

Si ce rêve est une réalité depuis maintenant 15 ans, l'idée n'est jamais venue à ce grand bonhomme de s'asseoir sur ses lauriers. Il a mille projets en tête m'a-t-il confié et parmi eux, un projet rien de moins que colossal.

Il s'agit en effet de la réalisation de ce qui serait sans conteste, la plus grande murale au monde. Imaginez! Une murale de 1250 pieds de long par 60 de haut... un peu plus de trois fois la longueur d'un terrain de soccer et l'équivalent en hauteur d'un édifice de six étages!!!

Quel site me direz-vous, peut accueillir une oeuvre aussi démesurée? Celui qui, par la mesure justement des travaux entrepris, a fait notre renommée à travers le monde: Le complexe hydroélectrique de la baie James. La murale prendrait place sur un mur de granit de la centrale LG-2... au voisinage des turbines à 355 pieds sous terre.

«Le thème, raconte M. Lecor, est «L'Héritage». Autrement dit, la murale dépendrait l'histoire de la baie James, depuis la vie de ses premiers habitants les Inuit et les Cris, jusqu'au harnachement des rivières par Hydro-

Québec pour en faire le plus audacieux complexe hydroélectrique. «Ce projet serait vraiment la cerise sur le gâteau de ma carrière, d'ajouter Tex dans un sourire enthousiaste. Un projet qui a nécessité pour lui un énorme travail de recherche, de documentation et de négociations avec les gens impliqués: les deux paliers de gouvernement, Hydro-Québec et l'initiateur du projet, le groupe de constructeurs Da Vinci. «Ce groupe, explique M. Lecor, s'est mis à la recherche d'un artiste québécois ayant de l'expérience dans la réalisation de murales. Ce qui les a conduits vers moi.

La mise en branle de ce projet représente un investissement de 3,5 millions. «Le budget a été voté, de dire M. Lecor, mais la date n'est pas encore fixée.

«Cette oeuvre serait un attrait touristique majeur pour la province par son ampleur et le site où elle serait réalisée», indique M. Lecor. Les intervenants aimeraient qu'elle soit terminée pour l'an 2000, date qui marquera le 25e anniversaire de la baie James. «Depuis deux ans, je suis monté une trentaine de fois à Radisson pour rencontrer les différents intervenants dans ce projet. On a descendu pour moi une pierre de granit de deux tonnes, car la murale sera peinte directement sur le roc. Il faut donc trouver les matériaux qui assureront une parfaite adhésion et la durabilité de l'oeuvre».

Bien entendu, une murale d'une telle ampleur ne peut être réalisée par un seul homme. «Elle donnera du travail à temps plein à une trentaine d'artistes professionnels durant au moins deux ans» de dire M. Lecor. La maquette, élaborée par Tex est présentement entre les mains des décideurs du projet.

À l'oeuvre réalisée directement sur le roc s'ajouteront des murales sur un «massonite» spécial, qui seraient superposées à diverses distances du mur. Elles seraient éclairées par l'arrière, en utilisant diverses technologies pour produire des effets spectaculaires. C'est pourquoi, des ingénieurs en électronique collaborent au projet, afin d'utiliser des techniques permettant de simuler, par exemple, le mouve-



Tex Lecor

ment des aurores boréales. Une maquette a déjà été réalisée également pour simuler, avec un grand réalisme, une gigantesque explosion telle qu'en a connu le chantier. «Les visiteurs auront l'impression que les blocs de pierre sont projetés sur eux» de dire Tex avec enthousiasme.

Ce magnifique projet n'empêche pas l'artiste de s'impliquer dans d'autres projets. Comme par exemple celui d'implanter un symposium de peinture annuel aux Îles-de-la-Madeleine, ou de préparer une série d'émissions pour la télévision.

Entretiens, vous aurez tout le loisir de rencontrer le 14 septembre prochain à l'Île-des-Moulins, où il participe activement à l'événement «Art en direct» avec d'autres peintres régionaux.

Les artistes au service de la jeunesse

Pour la septième année consécutive, le comité organisateur de «Art en direct 97» tiendra un encan d'art sous le thème «Rencontre avec un peuple», sur le site de l'Île-des-Moulins.

Carole Parent

Cet événement aura lieu beau temps, mauvais temps, le dimanche 14 septembre 1997 à compter de 10h. Art en direct est organisé en étroite collaboration avec les artistes régionaux. L'encan lui-même débutera à 15h dans l'Île-des-Moulins de Terrebonne.

L'artiste québécois bien connu Paul «Tex» Lecor, a accepté la présidence d'honneur de «Art en direct 1997». Il sera donc sur le site, en compagnie des autres peintres en direct qui ont accepté de contribuer à l'événement. Son oeuvre sera jointe à celles de tous les artistes participants pour l'encan, dont les profits seront versés au Centre Jeunesse Terrebonne.

Comme l'a mentionné le président du Centre Jeunesse, M. Jean Goyer, «L'événement remplit quatre objectifs: réunir les créateurs, les jeunes,

les amateurs d'art et la population en général; permettre à la population de rencontrer des artistes étrangers de calibre international; offrir la possibilité de faire l'acquisition d'oeuvres exclusives lors de l'encan et soutenir financièrement le Centre Jeunesse Terrebonne.

Rappelons que le Centre est une maison de jeunes dédiée aux besoins des adolescents de la région. À l'animation, l'intervention et la prévention qui se font à la maison de jeunes, s'ajoutent le travail de rue et l'intervention auprès des décrocheurs avec l'Atelier du Seigneur Masson. Lors de l'événement plusieurs jeunes seront sur place pour offrir différents services ou participer activement à la création artistique.

Cette année, l'événement sous le thème «Rencontre avec un peuple», s'enrichit de la présence sur le site d'un groupe de peintres-sculpteurs russes de renommée internationale, dont les oeuvres seront exposées au Moulin-Neuf. Tout au long de la journée, qui se veut une véritable fête familiale, le site de l'Île-des-Moulins sera donc animé par des ciné-conférences et un concert en plus de l'événement



«Art en direct».

L'an dernier, Art en direct a généré des revenus de 5640\$ au profit du Centre Jeunesse Terrebonne. L'invitation est lancée à toute la population pour dépasser cette belle réalisation cette année. Ce sera l'occasion de rencontrer des artistes russes, mais aussi nos artistes régionaux dont Tex Lecor, Marc Lincourt, Conrad Therrien, Gérard Castonguay et une trentaine d'autres talentueux créateurs. Vous pourrez également contribuer au Centre Jeunesse Terrebonne tout en faisant l'acquisition d'une oeuvre d'art unique à un coût avantageux. Pour informations, composez le 964-5598.

Toute la population est conviée à participer à la journée «Art en direct 97» à l'Île-des-Moulins le 14 septembre prochain. On reconnaîtra ici le président d'honneur de l'événement, l'artiste-peintre Tex Lecor, le maire Irène Forget et l'artiste Marc Lincourt en compagnie des membres du comité organisateur: Daniel Champagne et Jean Goyer, respectivement directeur et président du Centre Jeunesse Terrebonne, le peintre Jacques Sévigny, la coordonnatrice de l'événement Louiselle Bérubé. Étaient absents: Mario Lizotte, Pierre Godin et Clément Paquette également au sein du comité.

**VOTRE FIN DE SEMAINE EN
CAVALIER 97
SEULEMENT**

VIA ROUTE



9900\$

+ taxes
"Quantité limitée"

969 BOUL. TERREBONNE
(près de Montée Masson)

471-4149

*Assurance incluse.
1000 km inclus.
Excédant de kilométrage .14¢
21 à 24 ans surplus
de 10\$ assurance.

DU VENDREDI AU LUNDI 72 HRES DE PLAISIR

Êtes-vous fait pour VOLKSWAGEN ?

La toute
nouvelle
Jetta

TDI 97
TURBO DIESEL À INJECTION

ENFIN ARRIVÉE



JUSQU'À 11,30 KILOMETRES
AU RÉSERVOIR

**VENEZ EN FAIRE
L'ESSAI**

VOLKSWAGEN MASCOUCHE

118, Montée Masson, Mascouche
474-2428 • Fax.: 474-6823

Autoroute 640, sortie 42 sud direction Montée Masson,
autoroute 25, sortie 19 24

**Cuisiner à peu de frais,
les lundis et jeudis**

**Action Familles de La Plaine
aide grandement
les familles dans le besoin**

Selon son rapport d'activités pour l'année 1996-1997, Action Familles de La Plaine a réalisé ses objectifs durant cette première année d'opération aidant grandement les familles dans le besoin de La Plaine.

Louise Despatie

Cuisiner à peu de frais fut sans contredit l'objectif premier de l'organisme. Dès l'été 1996, on recherchait et recrutait des commanditaires en plus de faire l'achat d'équipements et d'accessoires nécessaires au bon fonctionnement de cette cuisine collective.

En août 1996, un super marché aux puces permettait l'achat de viande et d'ingrédients particuliers. L'ouverture de cette cuisine collective eu lieu en septembre 1996. Un plan d'action fut alors mis en place. Le 15 avril 1997, une première assemblée générale de fondation permit d'élire les membres au conseil d'administration.

33 membres se sont impliqués dans la cuisine collective l'an passé terminant leurs activités en juin 1997. Les activités ont repris en août 1997. Présentement, 18 membres sont très actifs et bénéficient grandement de cet organisme voué au mieux-être des gens dans le besoin de La Plaine.

Pour obtenir de plus amples informations sur Action Familles de La Plaine, communiquez avec Véronique Moya au 478-8738.

Malgré la pluie

400 "braves" participent...

Le 2 août dernier, la Maison des Jeunes de La Plaine organisait une épluchette de Blé d'Indes sur le terrain de l'école du Geai Bleu. Malgré la pluie qui a pu en décourager quelques-uns cette journée-là, près de 400 "braves" se sont présentés afin de déguster leur mets favori.

La présence de la radio CKOI a fait des heureux auprès des jeunes puisque l'animateur Michel W Duguay était au rendez-vous pour animer la soirée. Plusieurs prix ont été décernés aux gens et ce, tant de la part de CKOI que de la Maison des Jeunes.

L'activité a permis de ramasser des fonds et de promouvoir les services de la Maison ainsi que de mettre en branle une pétition qui sera déposée sur le bureau des élus municipaux afin d'obtenir un lieu qui leur appartiendrait.

La Maison des Jeunes tient à remercier les principaux commanditaires qui ont supporté l'événement: le notaire Gilles Renaud, le c.a. Alain Tardif, Daniel Auger du Groupe La Mutuelle, Jacques L'Écuyer du Permanent des Moulins, le magasin La Paperasse et le fidèle restaurant Mc'Donald's de La Plaine.

Un gros merci à tous les bénévoles qui ont donné un coup de main à l'organisme dans la réalisation de cette activité car, sans eux, bien des sueurs auraient fait leur apparition!

François Duguay
Coordonnateur, 478-3535

On a besoin de vous !

A l'Action populaire des Moulins, on a un pressant besoin de bénévoles.

L'organisme, qui est le porte-parole des gens à faible revenu de la région des Moulins, veut en effet, élargir son équipe de bénévoles pour poursuivre encore cette année ses objectifs d'information, d'accompagnement et de référence.

Selon nos aptitudes et nos goûts, il est possible de répondre au téléphone, d'accueillir les personnes au local, d'échanger avec elles, de les accompagner dans leur besoin d'information en regard de la loi et de les orienter vers les bonnes ressources.

Il est également possible de collaborer à la mise à jour de notre banque d'informations sur les ressources du milieu, de faire de la rédaction ou tout autre travail de secrétariat.

On a aussi besoin de bénévoles pour donner un coup de main lors du déjeuner hebdomadaire offert gratuitement aux bénéficiaires, pour procéder au tri et au rangement des aliments et pour voir à l'entretien du local. Enfin, on pourrait choisir d'effectuer des visites à domicile ou encore de collaborer à l'organisation des cafés-rencontres mensuels (choix des sujets, contacts avec les personnes-ressources), à une activité d'autofinancement (vente de billets) ou à la présentation de demandes de financement.

Il suffit de vouloir rendre service, d'avoir de la bonne volonté, de disposer d'un peu de temps seulement et de s'attendre à effectuer plus d'une tâche pour laquelle on aura manifesté de l'intérêt. La personne bénévole, qui est supervisée dans son travail, reçoit aussi de la formation pour mieux se familiariser avec la mission de l'organisme et son fonctionnement.

Si on est intéressé (e) à accomplir un type de bénévolat différent et de s'intégrer à une équipe dynamique, on contacte Denis Guillemette ou Jacques Patenaude, le mercredi ou le jeudi au 477-8985 et les autres jours au 477-5512. On vous attend !



La région en activité

LOUISE DESPATIE

« Je rêve d'un monde d'amour où les hommes n'auront plus peur les uns des autres... » (Jean Vanier)

INSCRIPTIONS

AU CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS
Veuillez noter les dates d'inscriptions pour diverses activités du Carrefour Familial: le 22 août de 9h à 11h30, « Matin d'évasion », (animation des 4-5 ans); le 26 août de 9h à 11h30, « Amène-moi au Carrefour » (parents-enfants); le 27 août de 13h à 15h30, « Atelier-causerie », (parents en causerie, enfants en animation). Pour de plus amples renseignements, contactez le 492-1257.

ON CHERCHE DES BIBITTES

Les enfants de 5 à 12 ans sont invités à s'inscrire pour la saison de quilles qui commencera le samedi 6 septembre au Bowling Lachenaie. Vous pouvez rejoindre les responsables **Mario Charron** au 492-0753 ou **Christine Bernier** au 471-6339.

ATTENTION HORAIRE D'ÉTÉ

Le comptoir familial du groupe Ressources des Moulins (208 chemin des Anglais) sera ouvert jusqu'au 1er septembre, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h. On vous y attend pour profiter de vêtements à prix minime. Vous pouvez également apporter les vêtements qui ne servent plus.

CONFIRMATION A SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

La paroisse Saint-Louis-de-France de Terrebonne annonce que les inscriptions pour la **Confirmation** doivent se faire **avant le 3 septembre** et pour la **Première Communion**, **avant le 15 octobre**, auprès de **Micheline Savoie** au 471-3451.

COURS A L'ASSOCIATION CHASSE ET PECHE MASCOUCHE

Le vendredi 22 août à 19h, au Centre René-Lévesque, cours de chasse au chevreuil avec **Charlie Algier**, inf. Pierre au 966-9229, Jacques au 477-5303 ou **Michel** au 968-2801; le dimanche 24 août, tournoi de tir animalier à l'arc à la Sablière Thouin, inf. Pierre au 966-9229, Jacques au 477-5303 ou **André** au 474-0064; le 7 septembre à 9h, Tournoi de tir à l'arme à feu, inf. Pierre au 966-9229, **Lise** au 474-4501 ou **Jean-Claude** au 477-9008.

UNE FOI POUR TOUS

Le Service de formation du diocèse de Saint-Jérôme propose son programme « Une foi pour tous ». Les activités sont offertes sous forme de cours ou d'ateliers. Il est important de vous inscrire le plus tôt possible, au 432-9742 poste 3316, **Michelle Rocheleau** ou **Manon Lefebvre**.

LE COMITÉ DES LOISIRS GEORGES V1 RAPPELLE...

Il y aura épluchette de blé d'Inde, le samedi 23 août de 15h à 22h au parc Louis-Gilles Ouimet. Un spectacle et un feu d'artifices clôtureront l'activité. Pour autres informations: 471-1808 poste 781.

LES TRUCS DE SANTÉ DE LISE
Par **Lise Hamer**, naturopathe (471-2452)

PEAU SÈCHE

Causes possibles: Film protecteur peu important, terrain arthritique, manque d'oxygénation, hypothyroïdie, métabolisme digestif perturbé, tabagisme, ménopause. Diététique: boire davantage d'eau, consommer davantage de fruits et légumes, germe de blé, jus de carottes, levure de bière, huile de lin, de bourrache, d'olive. Éviter les boissons gazeuses, café, thé, alcool.

SOINS DES PIEDS

André Benoit, infirmier B. Sc.
229 Notre-Dame Terrebonne
471-7438

À votre service depuis 13 ans

ÉCOLE DE MUSIQUE *Prélude*

Ste-Thérèse 435-3159 Fabreville 628-1663
Vimont 975-0607 Terrebonne 492-6507

INSCRIPTION
MARDI - MERCREDI - JEUDI
18h30 à 20h00

SCULPTURE SUR BOIS ET ARGILE.

Le samedi 23 août 1997, à compter de 14H00, toutes personnes intéressées à recevoir de l'information interactive sur l'art sculptural, tant sur bois que sur argile, sont invitées à venir rencontrer les instructeurs de l'Association des sculpteurs de Laval inc. au centre Boileau, sis au 7100 boul des Mille-Iles, à Laval. Vous pourrez vous rendre compte de la qualité de l'enseignement qui s'y donne par l'entremise d'oeuvres en exposition. Pour info: **Jacques Riopel**, président au (514) 663-4321.

VOUS AVEZ UN PETIT JARDIN ?

La situation des plus démunis vous préoccupe ? Alors, **Galilée** vous invite à venir remettre les surplus de votre récolte de fruits et légumes, le **dimanche 24 août, de 10h à 16h**. Galilée, situé au 663 rue Saint-Pierre dans le Vieux-Terrebonne, est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux plus défavorisés en leur offrant des services d'aide alimentaire. Galilée s'occupera de bien distribuer aux gens démunis, les surplus de votre récolte. Pour informations, vous pouvez contacter **François Marchand**, directeur de **Moisson Basses-Laurentides** au 434-0790 ou **Alain Dussault** directeur de **Galilée** au 492-9442.

BON RETOUR !

Le Club de l'Age d'or de Mascouche-Ouest annonce qu'il y aura inscription des membres (anciens et nouveaux), le 27 août à 13h30 au 840 Pincourt à Mascouche. On y offrira alors les nouvelles cartes de membres. La rentrée est prévue pour le mercredi 3 septembre à 13h30. Bon retour aux anciens et bienvenue aux nouveaux. Les activités proposées sont les cartes, le bingo et des sorties. Pour obtenir toute l'information nécessaire, communiquez avec la présidente **Mme Turcotte** au 471-1413.

CHOEUR CHANTERELLE DE LAVAL

Les auditions pour faire partie du chœur Chanterelle de Laval auront lieu les **3 et 4 septembre à 19h30** au Collège, 275 Laval à St-Vincent-de-Paul. Pour prendre rendez-vous, contactez **Élaine** au 352-6992 ou **Monique** au 665-8418.

ON RECHERCHE DES BÉNÉVOLES AVEC AUTOMOBILE

L'Association des Handicapés Visuels des Moulins recherche des bénévoles avec automobile pour le transport et l'accompagnement de ses membres aux différentes activités. Si le bénévolat vous intéresse, contactez **Yvon Thibault**, président-fondateur, au 477-8174.

ANXIÉTÉ, TROUBLE PANIQUE, PHOBIES ET AGORAPHOBIE

Depuis plus de 6 ans, Phobies-Zéro vient en aide aux gens souffrant de ces troubles ainsi qu'à leur famille. Il y a une rencontre hebdomadaire le lundi de 19h30 à 21h30 au CLSC Le Méandre à Repentigny. Le but de l'organisme est d'aider les personnes touchées par cette problématique à rompre leur isolement et la barrière du silence. Il y a aussi une ligne d'écoute 7 jours/ semaine, 24 heures/ jour (276-3105).

A.G.A. / COEUR-SOLEIL

Veuillez prendre note qu'une assemblée générale de Coeur-Soleil de Mascouche se tiendra le **jeudi 28 août à 20h** à la salle polyvalente de l'école La Mennais sise au 2881 Ste-Marie. Pour de plus amples renseignements ou pour une inscription, communiquez avec **Anne-Marie Contant** au 966-0874.

TOURNOI DE FIN DE SAISON ET ÉPLUCHETTE

Le 30 août prochain, le Club "Les Mordus de la pétanque" organise leur tournoi de pétanque de fin de saison et une épluchette de blé d'Inde. Dès 11 heures jusqu'à midi, on tiendra les inscriptions. Le Tournoi commencera à 13 heures. Le coût pour le tournoi et l'épluchette est de 7 \$. Tous y sont invités: plus de gens, plus de bourse...L'activité aura lieu au 840 chemin Pincourt à Mascouche. Pour plus de détails, veuillez rejoindre **Françoise Gamache** au 968-0676.

ASSEMBLÉE LE 25 AOUT

Le 30e Groupe Scout Très St-Sacrement de Terrebonne-Ouest et Blainville tiendra son assemblée le **lundi 25 août à 19h30** au Centre André-Guérard. Les parents tout en faisant les inscriptions des enfants pourront obtenir des informations sur le Groupe. Pour autres renseignements, contactez **C. Lauzon** au 433-3229.

DANS LE CADRE DU 25E ANNIVERSAIRE...

Oui, c'est dans le cadre du 25e anniversaire de fondation de la Garde de Lachenaie que se tiendra une super vente de garage de deux jours soit les 23 et 24 août au coin des rues Dumont et montée Masson à Lachenaie. S'il pleut, l'activité aura lieu les 6 et 7 septembre. Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec **Diane** au 964-9704.

COURS DE PEINTURE ET DESSIN AVEC JEANNINE DESGAGNÉ

L'artiste-peintre de Terrebonne **Jeannine Desgagné** annonce qu'il y a encore trois places d'élèves pour les cours de dessin et peinture qu'elle propose dès septembre: une place le lundi et deux, le mardi en après-midi. Si vous désirez obtenir de plus amples informations et/ou vous inscrire, veuillez communiquer avec **Mme Desgagné**, l'artiste aux iris, au 477-5315.

LIGUE "LES JOYEUX RETRAITÉS" ON CHERCHE DES JOUEURS

La ligue de quilles "Les Joyeux Retraités" commence sa saison le 8 septembre à 13h. Afin de pouvoir ajouter deux autres équipes à la ligue, on aurait besoin de 7 joueurs de plus (hommes et femmes). Les membres évoluent tous les lundis en après-midi au Bowling Lachenaie. Communiquez le plus tôt possible avec **Micheline Daoust** au 968-0396. Pour avoir du plaisir, devenez membre de la Ligue "Les Joyeux Retraités".

DES NOUVELLES DE L'AGE D'OR LACHENAIE

Le 9 septembre, le Club organise un pèlerinage au Cap de la Madeleine. Un autobus de luxe vous y amènera. Le départ s'effectuera de l'église St-Charles à 8h puis on fera un arrêt chez IGA. Le retour est prévu pour 17h. Réservez vos billets (12\$) auprès de **Yvette Fafard** au 471-7145. De plus, le 11 septembre, on vous invite à une soirée au Casino de Montréal (autobus de luxe). Départ du Zellers de Terrebonne à 17h et ensuite à l'église St-Charles. Départ du Casino à 22h30. Le coût du transport est de 10 \$. Les places sont limitées donc hâtez-vous de réserver en appelant **Jacqueline Raymond** au 964-1551 ou **Hélène Mathieu** au 471-4555.

CLAUDE PAGÉ...BIEN CUIT !

Le 4 octobre dès 19h, au Club de golf le Versant de Côte de Terrebonne, le très coloré **Claude Pagé**, bénévole fort connu dans toute la région sera bien cuit... Les profits seront remis à la Croix-Rouge. Le prix du billet est de 40 \$/ personne. Vous aimerez y participer ? Communiquez avec **Sylvain Norbert** au 737-2522 ou **paget 854-4717**. La date limite pour réserver ses billets est le 5 septembre.

A.Q.D.R. DES MOULINS

L'Association québécoise des Retraités (et pré-retraités) des Moulins reprendra ses activités le **mardi 2 septembre à 9h30** à l'école de La Sablière au 4125 D'Argenson, Terrebonne. Bienvenue à tous. Apportez votre lunch. Le programme des activités d'automne sera remis. Pour plus d'informations, communiquez avec **Edouard Labbé** au 471-9337.

LIGUE DE GROSSES QUILLES

Les lundis et mercredis à 13h15 au Bowling Lachenaie, les responsables de la Ligue de grosses quilles attendent tous ceux et celles qui veulent s'amuser à peu de frais: 3 parties pour 7 \$ et bourse intéressante en fin de saison. Venez nous rencontrer ou encore téléphonez à **Johanne** ou **Bernard** au 961-0354. C'est un rendez-vous pour le mercredi 3 septembre prochain !

NOUVEAU PRÉSIDENT/ NOUVEAU NUMÉRO

L'organisme Parents-Secours de Lachenaie désire vous faire part du nom du nouveau président soit **M. Robert Dubreuil** qui l'on peut rejoindre au 581-9233.

SEDAI TSS/ CUEILLETTE NATIONALE LE 24

Le Service d'Aide Sedai TSS, associé à Moisson Basses-Laurentides, au journal La Presse et à l'émission Fleurs et Jardins de TVA, sollicite votre participation à l'opération "Un rang de plus pour ceux qui ont faim". Le dimanche 24 août de 12h à 16h, jour des Moissons, nous vous accueillons avec plaisir au local situé au 4240 montée Gagnon à Terrebonne-Ouest. Vous pouvez également nous remettre ces produits frais tous les jours de la semaine, de 10h à 16h.

DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Voici le nouvel horaire à la bibliothèque de La Plaine et ce, à compter du 31 août: **LUNDI** et **MARDI**, c'est fermé; **MERCREDI** et **JEUDI**, de 15h à 20h30; **VENDREDI**, **SAMEDI** et **DIMANCHE**, de 12h à 16h. À bientôt !

SUPER MARCHÉ AUX PUCES

Action Familles de La Plaine (cuisine collective) rappelle le super marché aux puces, les 30 et 31 août à l'école du Geai Bleu, 7101 Rodrigue à La Plaine. Vous pouvez réserver des tables (10 \$/ table/ jour) en contactant **Josée** au 474-6345 ou **Véronique** au 478-8738.

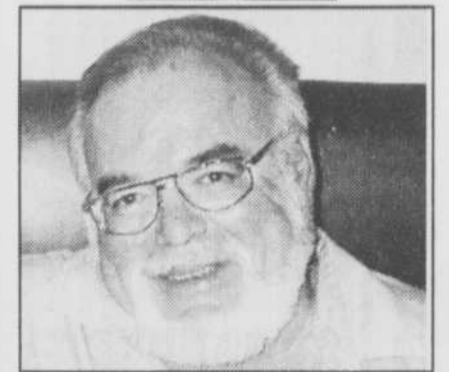
POUR LES 0 A 5 ANS

Le Carrefour Familial des Moulins recherche une personne possédant une formation et/ou une expérience pertinente auprès de la petite enfance (0 à 5 ans). Cette personne doit être éligible à un projet extra. Si vous êtes intéressé(e), veuillez communiquer avec **Sophie Lauzon** directrice au 492-1257, entre 8h30 et 16h.

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE DES AMIS

Le centre communautaire Les Amis de Lamater invite cordialement la population le **samedi 30 août de 10h à 16h** au supermarché GP Métro de Terrebonne sis au 1300 Moody. Dans son objectif d'autofinancement, Les Amis tiendront cette épluchette de blé d'Inde; il y aura aussi de la musique folklorique et de l'animation. C'est un rendez-vous !

GIORGIO DE TERREBONNE REND HOMMAGE AUX GENS D'ICI



ANDRÉ QUEVILLON UN COEUR D'OR !

L'un des actifs bénévoles de la paroisse Esther Blondin de Terrebonne a pour nom **André Quevillon**.

S'impliquant à 100 % au service de sa communauté, M. Quevillon met à contribution depuis des années ses talents d'artiste, de créateur, de rassembleur, de motivateur afin de faire bouger choses et gens pour le plus grand bien-être de tous.

Partout où ses services sont requis, **André Quevillon** offre de « bonne grâce » sa disponibilité, sa persévérance et sa générosité, qualités qui ne se démentent jamais !

Selon la responsable de paroisse, **soeur Clairette Brunet s.s.a.** « **André Quevillon** est un bénévole au coeur d'or, sensible à la souffrance et la misère, chaleureux comme pas un; il est un organisateur chevronné, un rassembleur qui accorde une grande importance à l'unité des familles voire à tous ceux qui font partie de la communauté d'Esther Blondin ».

Toujours en « quête » de bénévolat pour sa communauté, **André Quevillon** mérite l'hommage qu'on lui rend aujourd'hui et c'est en chœur que tous le félicitent chaleureusement. (Texte: Louise Despatie)

1460 chemin Gascon, Terrebonne 492-2525

RISTORANTE GIORGIO est heureux d'offrir un repas complet pour 2 personnes

G.E.S.D. TERREBONNE

Il y aura soirées avec animation les **jeudis 21 et 28 août** au CLSC Lamater pour les gens qui vivent une séparation ou un divorce. Pour informations: **Gisèle** au 666-4218 ou **Bernard** au 471-1746.

mini putt
Terrebonne
"UN SPORT POUR TOUTE LA FAMILLE"
2 pour 1
Du lundi au vendredi
Expire 30/05/98
Valable pour une partie de 18 trous. Doit être accompagné d'une autre personne, la moins cher des participants est gratuite. (Applicable sur forfait)
Prix d'une valeur égale ou supérieure.
Non transférable: un coupon par personne. Ne peut être combiné. Coupon original obligatoire, photocopies refusées.
Terrebonne:
4525 boul. de Hauteville
492-3313

SERVICE FUNÉRAIRE
INCINÉRATION C.I.F. ENR.
• Incinération direct
• Sans embaumement
• Service d'un professionnel à domicile
• Pré-arrangement
• Monuments funéraires
Patrick Fortin
Thanatologue
595\$ + tx
386-9771 (24h)



COMMUNAUTAIRE

La sacristie de l'église St-Henri en cure de rajeunissement



Une récente subvention de 40 000\$ du gouvernement du Québec a permis à la paroisse St-Henri-de-Mascouche de démarrer les travaux de réfection de la sacristie, qui en avait grandement besoin. Sur les lieux des travaux, on reconnaît le directeur des finances et opérations de la paroisse, M. Laurent Joannette et le curé, M. André Chevalier.

Grâce à une subvention de 40 000\$ du ministère québécois de la culture et des communications, la paroisse St-Henri a pu débiter les travaux les plus urgents à l'église, en l'occurrence la réfection de la sacristie.

Carole Parent

Cette subvention a été accordée dans le cadre de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Conçue en 1885 par Victor Bourgeois, l'église St-Henri de Mascouche fait partie de l'héritage patrimonial. Ce qui lui a valu d'obtenir cette subvention lui permettant de restaurer la sacristie qui en avait grandement besoin.

En effet, la toiture commençait à s'endommager sérieusement. Il devenait nécessaire d'isoler l'entretoit, de l'aérer, d'enlever le faux plafond actuel pour restaurer le plafond d'origine de style empire et par la même occasion, de restaurer murs et planchers.

Après cette cure de beauté indispensable, la sacristie aura une double fonction. Elle servira de salle de rencontres en semaine et de salon pour la musique de chambre les fins de semaines. «En beauté, il n'y a pas de plus beau salon dans la région des Moulins», de dire avec fierté le curé de la paroisse, M. André Chevalier.

Cette restauration s'inscrit dans un projet de ré-

fection de toute l'église dans son ensemble. «Les plans de restauration vont avancer à mesure de l'arrivée de fonds», de préciser le directeur des finances et des opérations M. Laurent Joannette, qui agit à titre bénévole auprès de la paroisse. «Nous n'entreprendrons d'autres travaux que lorsque nous aurons les moyens financiers pour les mener à bien».

«Notre premier objectif est de restaurer l'église qui en a besoin, de dire M. Chevalier. Mais nous désirons aussi actualiser l'église, l'utiliser différemment, tout en conservant son cachet architectural. Nous voulons en faire une église de l'an 2000, faire en sorte qu'elle soit un lieu de rassemblement pour la communauté mascouchoise.

«La programmation culturelle mise sur pied pour la saison 1997-1998, tout en contribuant à financer les restaurations, permet également de réunir la population à l'église. Nous espérons, par une programmation variée, rejoindre tous les niveaux de citoyens. Par exemple, le 24 décembre la messe de 10h sera célébrée en incorporant un volet musical de style country avec Yves Ranger, un artiste reconnu dans ce style, qui a accepté de venir bénévolement».

D'autres travaux de réfection de l'église et de réaménagement des espaces sont prévus. Cependant, ils seront entrepris par étapes, en fonction des priorités et des fonds disponibles provenant de diverses activités de financement.

Une portée de... 16 chiots !



Le 20 juin, une jeune bouvier de Flandres prénommée Shanna a accouché à Terrebonne d'une impressionnante portée de 16 chiots. Sa maîtresse Stéphanie Larocque, éleveur de métier, a bien pris soin d'elle et ses petits. (photo: Gilles Bordonado)

Shanna a eu besoin de toute l'aide de sa maîtresse pour s'en sortir. Cette jeune chienne de race bouvier de Flandres a donné naissance à une rare portée de 16 petits chiots qu'elle aurait eu bien du mal à s'occuper sans l'aide de Stéphanie Larocque, une éleveur de chien sise sur la Côte Terrebonne.

Gilles Bordonado

L'accouchement des 10 mâles et 6 femelles le 20 juin a été difficile pour Shanna. Il en fut de même pour les premiers jours qui ont suivi la naissance, alors que les 16 chiots se disputaient à qui mieux mieux les droits à la tétée. Stéphanie, qui a dormi un mois dans le vaste enclos de Shanna, a orchestré le tout, organis-

ant les tétées et donnant le biberon aux chiots avec l'aide de ses parents. Shanna commençait à manquer sérieusement d'énergie !

Mais maintenant, tout va pour le mieux. Les 16 chiots et la mère vont bien et... Stéphanie a retrouvé son lit ! La jeune femme a confié qu'elle était tombée en amour avec le bouvier des Flandres, car il s'agissait de chiens dociles, doux, vigilants, énergiques, réfléchis, faciles à dresser et qui sont anti-allergènes puisque leur poil s'apparente à la laine.

Stéphanie, qui élève aussi des colleys, cherche de nouveaux foyers pour ses protégés. Ceux-ci sont enregistrés, tatoués, vaccinés et garantis deux ans contre la dysplasie des hanches. Avis aux intéressés ! Pour information: 964-0566.

SUPER OFFRE À EMPORTER
pour un temps limité

QUART DE POULET

3,99\$

Au comptoir de commandes à emporter de la rôtisserie St-Hubert de Terrebonne seulement

au choix du **Rôtisseur**

SPÉCIAL DU LUNDI AU JEUDI

1415, boul. Moody Terrebonne

St-Hubert.

* Taxes en sus. Ne peut être jumelé à aucune offre spéciale ou promotion.

Fabelta

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

- Aluminium - P.V.C.
- Porte d'acier

VENTE ET INSTALLATION

► SUR COMMANDE
► SUR MESURE

Coulissante
Aluminium blanc
4 vitres simples
36" x 24"
135\$ + txs

Battant P.V.C.
Bte 4 9/16
42" x 48"
250\$ + txs

460\$ + txs
Porte Vitraux
laiton
Porte blanche
Recouvrement aluminium

FINANCEMENT DISPONIBLE

1 an	2 ans
2,9%	4,9%

Photos peuvent différer

3840, Georges-Corbeil, Terrebonne
(Parc Industriel, près 640) **477-7611**
Fax: 477-7613



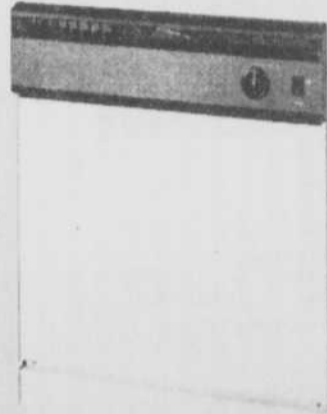
HOTPOINT
Cuisinière 30 po.
Four à nettoyage facile,
horloge électronique.
Service et livraison gratuits.

Également disponible tête noire
499\$



McCLARY
Réfrigérateur 17,7pi3.
Tablettes pleine largeur, bacs à légumes et à fruits avec dessus en verre transparent. Service et livraison gratuits.

699\$



McCLARY
Lave-vaisselle à encastrer.
2 niveaux de lavage, séchage avec ou sans chaleur.
Service et livraison gratuits.

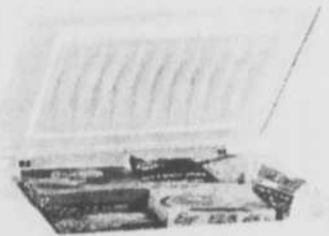
299\$

McCLARY

Laveuse.
4 programmes, 2 niveaux d'eau.
Sécheuse.
5 programmes, 3 choix de température, porte réversible, séchage automatique.
Service et livraison gratuits.

799\$
LA PAIRE

Congélateur coffre.
Capacité de 5pi3, basse consommation d'énergie, sans CFC, incluant un panier.
Service et livraison gratuits.



299\$
GENERAL



Télécouleur 13 po.
Décodeur de sous-titres en mode sourdine, minuterie, réglage à la couleur préférée, télécommande.

199\$



Télécouleur 19 po.
Entrée audio/vidéo avant et arrière, prise pour écouteur.

299\$



Télécouleur 25 po stéréo.
Entrée audio/vidéo avant et arrière, sortie audio variable, prise pour écouteur, filtre peigne, 5 watts par canal.
Livraison gratuite.

469\$



HITACHI
Performance exceptionnelle

349\$



Magnétoscope.
Alignement numérique, autonettoyage des têtes.

199\$



JVC

Mini-chaîne.
Magnétocassette à inversion automatique, horloge: sommeil et réveil.

299\$

RIEN À PAYER avant

JUIN 98

ouimet

Meubles et électros

Avec vous depuis maintenant 34 ans

Ne payez que les taxes de vente • Aucun achat minimum requis • Sujet à l'approbation du crédit.

1000, BOUL. DES SEIGNEURS, TERREBONNE

471-4119

FERMÉ LE DIMANCHE DU 13 JUILLET AU 7 SEPTEMBRE

471-2062

Avez-vous mauvaise haleine ?

Saviez-vous qu'une fondation a pour seul et unique objectif d'œuvrer à ce que nous, pauvres mortels, ayons meilleure haleine ? Qui plus est, la présidente fondatrice de cet organisme est de Mascouche. Il s'agit de Mme Manon Rossignol de la Fondation canadienne de l'haleine qui avait bien des secrets méconnus a nous confiés sur ce mal qui frappe tant de gens.

Gilles Bordonado

Une bactérie qui dégage des sulfures !

Il y a deux types de mauvaise haleine, la cosmétique et la protéolitique. La cosmétique est due au fait que nous avons mangé quelque chose de particulier. Elle disparaît ou est masquée aisément par de la gomme ou du rince-bouche.

La seconde plus grave et chronique doit être traitée avec sérieux. Elle est causée par une bactérie qui séjourne sur la langue, dans les gencives ou dans le tartre des dents et qui dégage des gaz sulfureux donnant mauvaise haleine. Pour traiter ce mal, il faut prendre les grands moyens nous confie Mme Rossignol. La première est de se gratter la langue, de se brosser les dents et les gencives et d'utiliser d'un rince-bouche à base de dioxyde de chlore stabilisé. Sans alcool, ce rince-bouche neutralise les sulfures. Ce produit est d'ailleurs en vente dans les Jean-Coutu sous la marque ProxiPure.

D'autres mauvaises haleines peuvent être causées par la maladie, le diabète, à des problèmes de sinus et même à un dérèglement psychologique. Ces cas sont cependant minimes.

Clinique de l'haleine

Pour aider les gens à bien identifier leur mal, Mme Rossignol a développé des cliniques de l'haleine avec les dentistes et les denturologistes... qui se font un plaisir de vous jouer



Les cliniques de l'haleine installées chez plusieurs denturologistes et dentistes du Québec proposent des "kits de lutte à la mauvaise haleine". Ils comprennent un grattoir de langue, un rince-bouche et un dentifrice doux à base de dioxyde de chlore stabilisé. Mme Rossignol nous en présente un ici. (photo: Gilles Bordonado)

dans la bouche. Il n'y a pas plus apte professionnel de la santé pour identifier une mauvaise haleine ! Dentistes et denturologistes reçoivent une formation complète lors de leur adhésion au projet "Clinique de l'haleine."

Les dentistes sont invités à offrir un test à

l'alimètre qui calcule le taux de gaz sulfureux dans la bouche. 22 cliniques au Québec proposent ce test. Les denturologistes intéressés disposent d'un test de culture bactérienne, approuvé par Santé Canada, qui permet d'observer le taux de bactéries "sulfureuses". Un questionnaire complète les tests et identifie les sources de la mauvaise haleine et la meilleure intervention à poser, dont une meilleure hygiène buccale et voire un changement de prothèse si nécessaire. La Fondation a préparé des "kits de lutte à la mauvaise haleine", inclus lors d'un rendez-vous à la clinique de l'haleine. Il comprend un grattoir de langue, un rince-bouche et un dentifrice doux à base de dioxyde de chlore stabilisé. Dentistes et denturologistes reçoivent une formation complète lors de leur adhésion au projet "Clinique de l'haleine."

Un rôle important

Mme Rossignol, une ex-assistante dentaire maintenant spécialisée dans le coaching en entreprise, a investi 500 heures de bénévolat dans



Avez-vous une haleine d'oignon ou d'ail en permanence ? Vous devriez y voir, car elle influence sûrement vos relations interpersonnelles, croit Mme Manon Rossignol, présidente de la Fondation canadienne de l'haleine. (photo: Gilles Bordonado)

ce projet innovateur.

Elle croit que la mauvaise haleine joue un rôle central dans les relations interpersonnelles, ajoutant que 50 % des gens de 50 ans et plus seraient touchés par ce malaise qui isole plusieurs d'entre eux. Elle a vu des gens âgés dans des résidences qui ne pouvaient bien mâcher leur nourriture car leur prothèse étaient brisées. Elle lance un appel à la solidarité des enfants dans ces cas, puisque le mal ne se limite plus à la mauvaise haleine, mais à des problèmes de santé pouvant être graves.

Ajoutant que les Américains étudient ce phénomène depuis des décennies, elle croit que le Québec emboîte le pas rapidement, puisque de plus en plus de denturologistes et de dentistes s'intéressent aux programmes de la Fondation. Pour en savoir plus sur ce projet ou connaître la clinique de l'haleine la plus près, on rejoint la Fondation au 474-5662. Quelques spécialistes de la région étudient actuellement la possibilité de joindre les rangs.

Au-delà de la coiffure fête son premier anniversaire



Mme Céline Mousseau, propriétaire du salon Au-delà de la coiffure, invite la population à fêter le premier anniversaire de ce commerce situé au 903 montée Masson à Lachenaie (964-5934). Mme Mousseau, ici avec Marie-France Gagné, Lyse Bélanger, Jocelyne Grenier coiffeuses et Julie Ouellette technicienne en épilation, organise une grande épiluchette de blé d'inde le dimanche 24 août de 13h à 17h pour souligner l'événement.

Ce salon est localisé dans une coquette maison restaurée, au cachet charmeur et chaleureux et au décor intérieur résolument moderne et européen. Ses professionnels y dispensent des services capillaires complets et de qualité. Le salon dispose aussi de spécialités connexes, tels l'épilation, la massothérapie et le maquillage.

Les coiffeuses comptent 14 années d'expérience dans le domaine et ont un grand professionnalisme. Alors, que ce soit pour changer de look ou s'en tenir à un style plus conservateur, le salon Au-delà de la coiffure est le choix qui s'impose pour les hommes et femmes qui misent sur l'excellence. (texte et photo: Gilles Bordonado)

INSCRIPTION 1997-98 DÈS MAINTENANT

Pré-maternelle

La p'tite école Imaginatou enr.

- Accueille les enfants de 3 à 5 ans (1 ou 2 fois par semaine)
- Transport organisé par mini-bus (facultatif)
- Éveil aux langages artistiques
- Motricité fine et globale
- Pré-calcul, pré-écriture et pré-lecture
- Évaluations écrites de l'enfant
- Programme mensuel remis aux parents

Annie Bujold

4770, de Hauteville, Terrebonne

Rencontre informative
sur rendez-vous
Jour : 471-5100 /
Soir : 471-7766

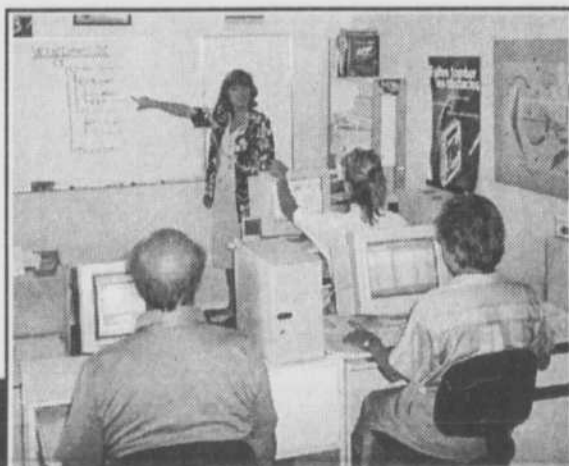
Avec vous
depuis 1984

Appelez et comparez

FORMATION

Les Services Formatiques

- ✓ Horaire flexible
- ✓ Support téléphonique suite à la formation
- ✓ Formation personnalisée
- ✓ Cours privés ou groupe (4 pers. max.)
- ✓ Organisme formateur agréé par la S.Q.D.M.



DOS • WINDOWS • INTERNET • LOTUS
WORDPERFECT • dBASE • WORD • EXCEL
ACCESS • POWERPOINT • OFFICE

- Formation en entreprise
- Cours débutants et avancés
- Lundi au samedi jour/soir
- À votre rythme

961-9680

Paroisse Esther Blondin
**INSCRIPTION
A LA
CONFIRMATION
(RAPPEL)**

Pour qui ? Les jeunes de secondaire 1,2,...non-inscrits et qui désirent recevoir le sacrement de Confirmation

Pré-requis:

- 1- Six années de catéchèse
- 2- Photocopie du certificat de baptême (si baptisé (e) à l'extérieur de la paroisse)
- 3- Coût de l'inscription: 40 \$

Personne à contacter : Diane Sauvageau, agente de pastorale paroissiale
Téléphone : 964-4300

Un rang pour ceux qui ont faim

Vous avez un potager?...

Vous êtes sensibles aux besoins des plus démunis?...

Pourquoi ne pas remettre les surplus de votre récolte de fruits et légumes à Galilée qui s'occupera de les distribuer aux familles démunies de la région?

Pour une deuxième année consécutive, Galilée s'associe à Moisson Basses-La-

rentides, le journal « La Presse » et à l'émission « Fleurs et Jardins » de T.V.A. pour lancer l'opération « Un rang pour ceux qui ont faim »...

Une journée de cueillette nationale aura lieu le samedi, 24 août 97, de 10 heures à 16 heures. A Terrebonne, vous pouvez remettre vos denrées à Galilée, située au 663, rue St-Pierre. Vous pouvez également remettre vos denrées alimentaires tous les jours de la semaine, de 9 à 16h30.

Les représentants des organismes qui coordonnent l'opération Un rang pour ceux qui ont faim dans les Laurentides : Moisson Basses-Laurentides, Centraide Laurentides, Galilée, le comité d'aide alimentaire des Patriotes, le Comité d'aide alimentaire de St-Jérôme, le comité de dépannage Paul-Emile Barbeau, les Garde-Manger de St-Adèle et de St-Sauveur, Partage-Amitié, La P'tite Epaule. Au centre, François Marchand, de Moisson Basses-Laurentides présente la nouvelle affiche de cette campagne d'entraide.



100 ans
1897 Québec 1997

Conseil 3483

Terrebonne Lachenaie

**Une épluchette
le 23**

Afin de souligner les 100 ans des Chevaliers de Colomb, le Conseil 3483 Terrebonne Lachenaie est heureux de vous inviter à une épluchette de blé d'Inde, le samedi 23 août à compter de 18 heures à la Salle des Chevaliers sise au 505 rue Théberge à Terrebonne.

Le billet est offert à 6 \$ pour membres et non-membres.

Dès 20 heures, vous pourrez danser au son de la musique d'un orchestre (trio).

Venez vous amuser!

Pour réservation des billets, veuillez composer le 666-8494 ou le 477-3195.

LE CENTRE
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DES MANOIRS



LA FORMATION EN ACTION

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE
À TERREBONNE
"UN ATOUT POUR L'EMPLOI"**

Si vous voulez bâtir votre avenir sur des bases solides et que vous désirez retourner aux études, le Centre de formation professionnelle des Manoirs vous offre l'opportunité de suivre une formation conçue pour répondre aux besoins actuels du marché du travail.

HÂTEZ-VOUS
Il nous reste
quelques places
de disponibles

COURS À TEMPS PARTIEL

Heure des cours : 19h00 à 22h15

PROGRAMMES	DÉBUT	FIN	DURÉE	COÛT
Logiciel d'exploitation (Windows 95)	97/09/02 Mardi et jeudi	97/09/11	12 heures	60\$
Traitement de texte de base (Microsoft Word 7.0)	97/09/15 Lundi et mercredi	97/11/24	60 heures	110\$
Base de données (Access)	97/09/16 Mardi et jeudi	97/11/20	60 heures	100\$
Chiffrier électronique de base (Excel)	97/09/16 Mardi et jeudi	97/11/04	45 heures	80\$
Logiciel comptable de base (ACCPAC)	97/09/15 Lundi et mercredi	97/11/24	60 heures	100\$
Santé et sécurité sur les chantiers de construction	97/09/02 Mardi et jeudi	97/10/02	30 heures	130\$
Tenue de registres comptables et facturation	97/09/02 Mardi et jeudi	97/12/11	90 heures	135\$
Logiciel de dessin (DAO1) (Version 13)	97/09/08 Lundi et mercredi	97/12/03	75 heures	120\$

Inscriptions : Du lundi au vendredi
De 09h00 à 11h30, de 13h30 à 17h00 et de 18h30 à 21h00

Lieu d'inscription : Centre de formation professionnelle des Manoirs
795, rue J.-F.-Kennedy, local C-153, Terrebonne

Quoi apporter : Certificat de naissance, carte d'assurance-maladie

Pour plus d'informations: appelez-nous au 471-3121, poste 221

Houle & Frères Ltée

Houle & Frères Ltée

Houle & Frères Ltée

AVIS IMPORTANT



SUPER LIQUIDATION 98

Pendant que tout le monde liquide les modèles de l'année
NOUS LIQUIDONS LES 98



GAGNANT DE LA PLUS HAUTE DISTINCTION DE NISSAN POUR L'EXCELLENCE



MAXIMA '98

Osez comparer!

398\$*

/mois + tx

ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ

- Ensemble agrément
- Moteur V6
- Air conditionné automatique
- Sièges chauffés électriques
- Radio AM/FM stéréo cassette + CD 100W
- Miroir électrique
- Aileron arrière en prime

ALTIMA '98

Un investissement sage

INTÉRIEUR DE LUXE

- AM/FM stéréo
- Compact disque
- Vitre électrique
- Cruise contrôle
- Verrouillage électrique des portes
- Roues 15 pouces
- Transmission automatique O.D.

298\$*

/mois + tx



Houle & Frères NISSAN
 4100, Chemin Gascon, Terrebonne
477-1444



On vous garantit le meilleur prix au Canada!

*TTP en sus, comptant 2495\$
*TTP en sus, comptant 995\$

Houle & Frères Ltée

Houle & Frères Ltée

Houle & Frères Ltée

Ensemble et toujours prêts !

Les Louveteaux de Terrebonne ont vécu un camp d'été dans une atmosphère de camaraderie qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Ils invitent tous les jeunes garçons de 9 à 11 ans à venir se joindre à eux pour la prochaine année scout. N'oubliez surtout pas l'assemblée générale qui se tiendra à l'école Léopold-Gravel le mercredi 27 août à 19h. On en profitera pour vendre vos inscriptions. Pour plus de renseignements, veuillez rejoindre Robert ou Lorraine Dorais au 471-1496 du Mouvement scout de Terrebonne.



Le scoutisme à Lachenaie... une expérience à vivre

On annonce un grand camporee scout à l'école Bernard-Corbin de Lachenaie, les 23 et 24 août. Différentes activités sont proposées dont un feu de joie le samedi soir. Toute la population est invitée à venir visiter le groupe. On en profitera pour prendre les inscriptions de ceux qui désirent faire partie du mouvement scout. Bienvenue à tous !



Attention ! C'est le temps des inscriptions

(LD) Le Groupe Scout St-Louis de Terrebonne annonce qu'il est temps d'inscrire vos jeunes. On promet une année remplie d'activités et de défis... L'inscription aura lieu le mardi 26 août à 19 heures pour les anciens du Groupe et à 19h30

pour les nouveaux, au Centre Angora (école de La Sablière de Terrebonne). L'assemblée générale annuelle aura lieu le même soir. Pour plus de renseignements, veuillez contacter Sylvie ou Roger au 964-0843.

Pour les scouts de Lachenaie

Inscriptions le 27 août

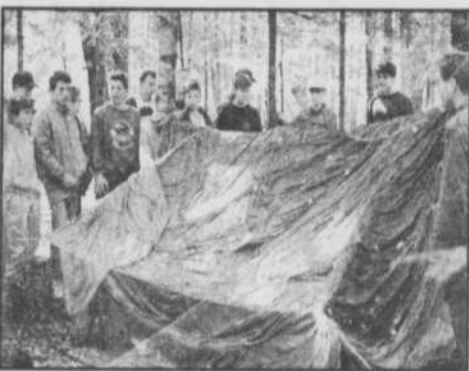
(LD) C'est à l'école Bernard-Corbin du 1747 Rochon à Lachenaie, le mercredi 27 août à 19h30 qu'auront lieu les inscriptions pour les scouts de Lachenaie.

Garçons et filles de 7 à 14 ans ainsi que tous les parents désireux de connaître de nouvelles expériences seront les bienvenus.

Les animateurs et gestionnaires seront sur place pour répondre à toutes vos questions.

Pour les jeunes de 12 à 18 ans

Les cadets de l'air sont là !



Pour le jeune qui est actif, l'Escadron 757 de Mascouche est le mouvement rêvé pour développer ses talents.

Musique, exercice aventurier, marche militaire, compétition sportive, compétition de tir, aéromodélisme, équitation, ski, ne sont que quelques-unes des activités proposées. Tout ça... gratuitement !

La photo présente un groupe de cadets lors d'une fin de semaine "survie en forêt". Pour t'inscrire, tu appelles au 471-3596 ou au 474-2426.

ÊTRE MEMBRE BÉNÉVOLE D'ALBATROS 14

Les membres bénévoles d'Albatros 14 sont spécialisés dans l'accompagnement des gens en phase terminale. Une session se tiendra à l'automne au sous-sol du presbytère de Lachenaie soit 6-7 septembre, 27-28 septembre et 18-19 octobre. Les cours se donnent le samedi et le dimanche de 8h30 à 17h. Le coût est fixé à 75 \$ documents inclus. Pour toutes informations et inscriptions, veuillez contacter Ginette au 474-2081 ou Clémence au 471-9314.

LES BONS AMIS

La Ligue de quilles « Les Bons Amis » recherche des joueurs (euses) afin de compléter ses équipes en vue de la prochaine saison qui commencera le mercredi 3 septembre. On joue aux quilles au Bowling St-Vincent de Paul. Pour de plus amples renseignements, contactez Richard Brousseau au 354-3733.

Pour toute information, veuillez communiquer avec M. Gilles Tremblay au 492-0181.

J. Langdeau INC.

Liquidation de Fin de Saison

AVEC 1 AN DE GARANTIE SUR LES VÉGÉTAUX

50% DE RABAIS

• ARBRES
• ARBUSTES
• CONIFÈRES

<p>-50% Articles Gardena</p>	<p>-40% Outils de jardinages • Pelles • Râteaux • Sécateurs • Boyaux d'arrosage, etc.</p>	<p>Engrais Ecoval rég. 19.99\$ 9-2-4 Spécial 15⁹⁹\$</p>
<p>-40% Petite bordure verte 4"x30 pi.</p>	<p>Épandeur Rég.: 29.99 SPÉCIAL 22⁸⁸\$</p>	<p>Engrais 18-3-18 rég. 29.99\$ Couvre 10,000 p.c. Spécial 19⁹⁹\$</p>
<p>-30% Tous les pots en inventaire</p>	<p>TERRE ET PIERRE EN VRAC LIVRAISON 7 JOURS PAR SEMAINE</p>	
<p>Chaux «Lime Rite» 3 pour 11⁹⁹\$</p>	<p>471-0283</p>	<p>Mousse de tourbe «Peat Moss» 4 p.c. 5⁴⁹\$</p>

1700, chemin Gascon Terrebonne

Bar Rencontre


L'ENTRE 2
DANSE & MUSIQUE RÉTRO

Pour toutes les femmes
SPÉCIALE TOUS LES SAMEDIS
Consommation à 1\$
de 21h à minuit (Sauf bière)

1741, chemin Gascon, Terrebonne 961-0588

avis Nouveau représentant officiel

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que monsieur Denis Sabourin agit depuis le 3 juillet 1997 comme représentant officiel du parti Alliance pour le renouveau démocratique de Terrebonne de la municipalité de Terrebonne en remplacement de monsieur Ronald Bannon.

 Le Directeur général des élections du Québec

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1 800 461-0422

Les Heureux Événements à Loulou

Ce service est offert gratuitement par **La Revue**



Cette chronique est publiée à toutes les deux semaines. La prochaine publication aura lieu le mercredi 3 septembre.

FÉLICITATIONS

* Sincères félicitations à **MÉLANIE ET ALAIN** pour la naissance du nouveau poupon le 5 juillet dernier. Des grands-parents, Claudette et Jean. XXX
 * Félicitations à **JOANNE & MARTIN** pour la naissance de leur 4e enfant, le petit **JÉRÉMY** (super relax...) né le 19 juillet, en vacances à Ste-Agathe. De ta grand-maman Carmen. XXXX
 * Félicitations à **VÉRONIQUE ALLARD & STEVE GUAY** pour leur mariage qui sera célébré le samedi 30 août prochain. "Oublie pas ma chérie, fidélité et obéissance, comme tu le fais O Frites Dorées..." De tes «matantes», Thérèse et Carmen qui t'aiment. XX

BONNE FÊTE EN RETARD !

* Bonne fête mon pit ! **PATRICK SAMSON** de Mascouche dont c'était le 16e anniversaire le 5 août. De Marie et Florent, XXX * Très heureuse fête en retard à **JOHANNE VIGNEAULT**, épouse de Pierre, dont c'était l'anniversaire le 8 août. " Elle est très jeune " mais ne veut pas dire son âge ! * Bonne et Heureuse fête à notre lion d'amour, **MÉLANIE THERIEN** de Terrebonne qui a eu 18 ans le 11 août. Je suis bien fière de toi ! Maman Johanne, tes soeurs Geneviève et Marie-Pier. XXX * Bon anniversaire quand même à **ISABELLE ALLARD** qui a eu 17 ans le 14 août. De tes soeurs Véronique et Karine ainsi que tante Carmen. XXX * Bonne fête au petit tannant... **DANY LAROCHE GAUTHIER** de La Plaine, qui fêtait ses 5 ans le 19 août. On t'aime fort, de toute la famille. XXXXX

HEUREUSE FÊTE...

* Très heureuse fête, bonne retraite et prompt rétablissement à **RAOUL TREMBLAY** de Terrebonne qui célébrera son anniversaire le 21 août. De ta femme, tes enfants et leurs conjoints et surtout de tes deux petites filles, Patricia et Maude. On t'aime grand-papou...Beaucoup de bisous XXXXX
 * Joyeuse et bonne fête à une grand-maman en or pour ses quatre petits-enfants, **GLORIA MARTINEAU** de Terrebonne, qui aura 75 ans le 22 août prochain. XXXXX

* " Liberté 55 ", il n'y a rien de plus beau ! C'est ce que doit se dire **JEAN-PAUL Mc NICOLL** de Lachenaie qui aura 55 ans le 24 août ! Très heureuse fête de Pierrette et Martin. XX

* Déjà 5 ans ! Bonne fête à notre champion d'amour **FABRICE BOURGOUIN** de Terrebonne dont ce sera l'anniversaire le 24 août. Heureuse année à la maternelle, avec tendresse et gros bisous, papa et maman. XXXX00

* Joyeuse fête à **FRANCE CAMPEAU LACHAPPELLE** de St-François dont ce sera l'anniversaire le 28 août. A ce petit bout de femme plein d'énergie et de joie de vivre, la famille Lachapelle souhaite tout le bonheur du monde surtout avec son beau Richard... On t'aime beaucoup. XXXXX

* Bonne fête le 28 août à **EUGENE BOUCHARD** qui aura 69 ans. Nous avons entendu dire que l'anorexie vous guette... Faites attention à ça ! Félicitations pour vos 9 livres de perdues. Bon régime ! De la famille Deschamps. XXXXX

* Bonne fête à notre rayon de soleil, **ANGÉLIE HUCHETTE** de Terrebonne, qui aura 6 ans le 29 août 1997. Nous t'aimons beaucoup. Bonne chance pour ta première année d'école. Maman, Jérémie, Maxim et grand-maman. XXXX

* Très joyeuse fête le 30 août à **PETER GUILLEMETTE**, qui fêtera ses 34 ans !

* Bonne, joyeuse et pétillante fête à **YVES CHAMBERLAND**, représentant en publicité à La Revue, qui célébrera son XXX e anniversaire de naissance le 30 août. Qu'il soit entouré d'amis fidèles en ce jour de fête, qu'il soit invité à un bon gros et copieux repas au restaurant et qu'on lui dise des beaux " je t'aime " toute la journée...

* Heureuse fête à **JACQUES LACHAPPELLE** de Terrebonne, qui fêtera un autre anniversaire de naissance le 30 août prochain. Tes neveux Jean-Martin, le soudeur et Louis-Claude, l'as golfeur, ton frère Claude, ta belle-soeur Louise ainsi que tous les membres de la famille Lachapelle te disent un gros " On t'aime " et te souhaitent plein de bonnes choses.

Les gagnants de repas chez McDonald's de Terrebonne ou de La Plaine sont **GLORIA MARTINEAU** de Terrebonne qui aura 75 ans le 22 août et **ANGÉLIE HUCHETTE** de Terrebonne dont ce sera le 6e anniversaire de naissance le 29 août. Félicitations à toutes les deux !

DÉCOUPEZ CE COUPON ET FAIRE PARVENIR À : LES ANNIVERSAIRES LA REVUE
 231, rue Ste-Marie, Terrebonne J6W 3E4 (S.V.P. écrire lisiblement en lettres moulées)

DATE _____ SI DÉSIRÉ _____
 (de l'événement) (ex: 20e anniversaire)

NOM _____ VILLE _____
 (de la personne fêtée)

NOTES _____
 (Anecdote, occupation, etc)

ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE MARIAGE NOUVEAU-NÉ

NOM : _____ TÉL.: _____



Au coeur de vos heureux événements

Pour gagner un repas chez Mc Donald's

Tous les participants aux "Heureux événements à Loulou" (à l'exclusion des fêtes en retard), peuvent gagner un repas chez Mc Donald's (à Terrebonne ou à La Plaine) par tirage au sort. Le ou la gagnant (e) sera avisé (e) par téléphone et devra venir chercher à La Revue le coupon-repas de Mc Donald's

• À TERREBONNE
 1400 Moody

• À LA PLAINE
 5401 A Laurier



FAITS & MÉFAITS

Le bar Au-Mix et la brasserie Mascoutain rasés par les flammes



Le bar Au-Mix et la brasserie Mascoutain, tout deux situés dans le même bâtiment sur le boulevard Ste-Marie à Mascouche, ont été rasés par les flammes dans la nuit du 15 au 16 août dernier. Le feu aurait pris naissance à l'intérieur de la brasserie Mascoutain pour ensuite se propager au bar O-Mix. Les flammes étaient d'une telle intensité que les pompiers de Mascouche ont dû demander l'aide de leurs collègues de Terrebonne/Lachenaie pour combattre l'incendie. Les deux bâtiments étaient fermés au moment du sinistre. Selon le service de police, l'incendie pourrait être d'origine criminelle. Une enquête a d'ailleurs été ouverte afin de déterminer la cause exacte du sinistre. (texte et photo: Éric Ladouceur)

La police à terrebonne:

Pas cher, pas cher!

(AD) Près de la moitié des corps de police du Québec coûtent trop cher par rapport aux services qu'ils rendent à la population.

C'est ce que révèle une étude du professeur-chercheur Jacques Desbiens, de l'Université du Québec à Chicoutimi et dont «La Presse» a fait état jeudi de la semaine dernière dans un grand article du journaliste André Cédilot. Des 152 corps policiers qui ont fait l'objet de cette recherche, il ressort que 70 pourraient être mieux administrés.

Toutefois, il est important de souligner ici que la grandeur du territoire à couvrir, les genres de populations qui y habitent, l'âge moyen des habitants, et d'autres facteurs, influent sur les données.

Celles-ci sont pour l'année 1995:

Corps de police	Coût estimé par habitant	Coût réel par habitant	Différence
LACHENAIE	107,76\$	119,08\$	+ 11,32\$
MASCOUCHE	96,72\$	127,81\$	+ 31,09\$
TERREBONNE	99,87\$	92,80\$	- 7,07\$

Les taux d'encadrement pour chacun des corps policiers sont les suivants:

* LACHENAIE: 1,07 policier par 1 000 habitants, pour une population de 16 878: 18 policiers permanents;

* MASCOUCHE: 0,93 policier par 1 000 habitants, pour une population de 28 973: 27 policiers permanents;

* TERREBONNE: 0,97 policier par 1 000 habitants, pour une population comprenant Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filiol de 63 119 habitants: 61 policiers permanents.

Dans la Rive-Nord

Nous listons ici la différence entre le coût estimé par habitant et le coût réel par habitant, pour certaines villes de la Rive-Nord des Mille Îles:

Blainville:	+41,05\$	Boisbriand:	+20,41\$
Joliette:	+22,37\$	L'Assomption:	-20,55\$
Lorraine:	+5,73\$	Mirabel:	+29,87\$
Repentigny:	+28,33\$	St-Eustache:	+13,79\$
Ste-Thérèse:	-0,34\$		

Sept grands critères

Il est relativement facile d'établir les coûts de la police: il suffit de consulter les budgets municipaux. Par contre pour en mesurer l'efficacité, il faut se baser sur sept critères: la taille du corps de police, le pourcentage de la population de 65 ans et plus, la richesse foncière de la municipalité, les taux de crimes avec violence et les crimes contre la propriété ainsi que les taux de solution de ces deux catégories. Toutes mesures qui ne sont pas parfaites, il va sans dire.

NF Nadeau-Fontaine
 Avocats

URGENCE 24 HEURES

1379, Grande Allée, Lachenaie

Tél.: 964-1993 - Fax: 964-2636

INFORMATISEZ VOTRE ENTREPRISE

RABAIS GARANTIS
 OBTENEZ
46%
 DE RABAIS
 LOGICIELS COMPTABLES

FORMATION SUR DIFFÉRENTS LOGICIELS

À L'ACHAT DE 2 MODULES FORTUNE 1000
 * RABAIS MINIMUM

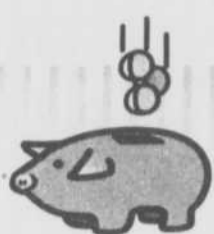
LES SYSTÈMES COMPTABLES
FORTUNE 1000

Détaillant autorisé

Alain Tardif
 comptable agréé

5333, boul. Laurier, bureau 201, La Plaine
 Tél.: 968-1302 - Fax.: 968-1822

Offre valide jusqu'au 31 août 97



ÉCONOMIE

Académie de Massage scientifique s'installe à Terrebonne



On reconnaît ici les dirigeants de la nouvelle école de l'Académie de Massage scientifique à Terrebonne, soit Martin Boisjoli directeur de l'école, Carole Laroche directrice du programme, Huguette Paré directrice des études et Sylvain Thibault directeur provincial. (photo: Eric Ladouceur)

La plus ancienne institution de formation en médecine alternative au Québec s'est installée à Terrebonne. En effet, l'Académie de Massage scientifique, créée en 1976, a choisi cette ville pour faire son entrée officielle dans la grande région métropolitaine.

Gilles Bordonado

Les nouveaux locaux de cette école, qui a déjà des bureaux à Drummondville et à Hull, sont situés au 3198, chemin Gascon à Terrebonne. Comptant plus de 2 000 diplômés à son actif, l'Académie de Massage scientifique a été fondée par M. Jean-Yves Paré. Celui-ci a ramené ses connaissances en massothérapie, en kinésithérapie et en orthothérapie d'Europe, où ces médecines alternatives connaissent un vif succès depuis nombre d'années.

La formation dispensée de ses trois sciences de la santé à l'Académie est donc de conception purement européenne. Elle traite de la santé de façon globale. Ainsi, un thérapeute formé à l'Académie touchera non seulement les questions musculaires, mais aussi la rééducation alimentaire et les divers liens qui se vivent entre une douleur et les dysfonctions organiques du corps. A noter que l'Académie est l'école officielle de formation des Orthothérapeutes du Canada.

Les nouveaux bureaux de Terrebonne, inaugurés officiellement ce week-end, offriront dès septembre de la formation en massothérapie, pré-requis du programme en kinésithérapie (offert en janvier 1998), qui est lui-même pré-requis du programme d'orthothérapie (proposé dès septembre 1998). Les coûts d'inscription couvrent tous les frais. L'école de Terrebonne pourra accueillir une centaine d'élèves dès septembre, en cours de jour, de soir et de week-end. Une nouvelle journée portes-ouvertes se tiendra à la fin août.

Mme Huguette Paré, co-proprétaire de l'école de Terrebonne avec M. Martin Boisjoli et Mme Carole Laroche, a confié que 60 % des inscrits étaient des femmes. 20 % des étudiants sont issus du milieu de la santé, tandis que 80 % viennent de tous autres milieux professionnels. C'est donc dire que cette formation est ouverte à monsieur et madame tout le monde. Plusieurs y trouvent de nouveaux débouchés d'emplois, d'autant plus que ces sciences de la santé sont en pleine croissance dans les soins à domicile, le milieu hôtelier, les centres sportifs, les salons d'esthétique et dans la consultation privée.

Pour toutes informations, on joint l'Académie de Massage scientifique au 477-7130. Vous pouvez également visiter le site internet de l'école au <http://www.academiedemassage.com>

VENTE Ski 30 à 60% Folie

SKIS, PLANCHE À NEIGE, SKI DE FOND, BOTTES, BÂTONS, LUNETTES ET VÊTEMENTS DE SKI

sports experts

JUSQU'AU 24 AOÛT '97

GALERIES DE TERREBONNE
471-3688

PLUS DE 20 ANS D'OPÉRATION
CONFIANCE • EXPÉRIENCE • RÉSULTAT • GARANTIS

KARATE



1 COURS D'ESSAI GRATUIT



KOBAYASHI SHORIN-RYU

SPÉCIALISTE POUR LES 4 À 6 ANS

POUR TOUTE LA FAMILLE 30 ANS ET PLUS



MASCOUCHE 474-7406
Gilbert Chaput 5e Dan

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

TERREBONNE LACHENAIE LA PLAINE 964-8191

ANDRÉ RAYMOND, directeur technique 6^e DAN
MANON DESROCHERS 4^e DAN

Appellez dès maintenant

MINI BOUM

Un monde AMUSANT et STIMULANT !
Pour les enfants de 2 à 5 ans
Favorise AUTONOMIE, SOCIALISATION CRÉATIVITÉ.

- Arts plastiques
- Danse créative
- Jeux éducatifs
- Gymnastique: une sortie par mois au centre permanent de Viagym
- Théâtre, marionnettes
- Sciences de la nature
- Chansons, comptines

à 2 min. de l'église de Mascouche...

1405 Croissant Lemelin,
Transport disponible

Développement au rythme de l'enfant



INSCRIPTION:
20-21 août, de 13h00 à 16h00
27-28 août, de 18h30 à 20h30

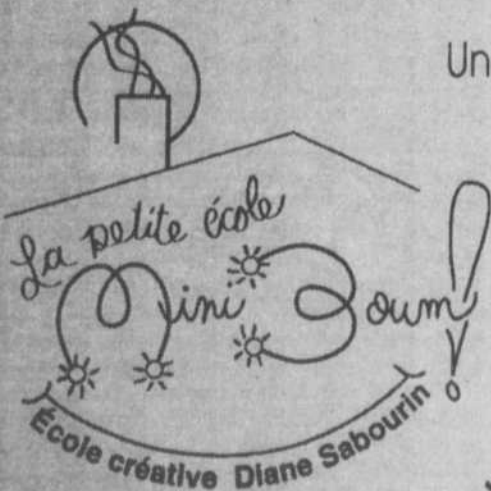
DIANE SABOURIN
966-0922

PRÉ-SCOLAIRE (4 à 5 ans)
Lundi et mercredi
9h00 à 14h30

PRÉ-MATERNELLE (2 à 5 ans)
Mardi et jeudi
9h00 à 11h30 ou 13h00 à 15h30

PRÉ-MATERNELLE (2 à 4 ans)
Vendredi
9h00 à 11h30

FICHES D'OBSERVATIONS sur les progrès de votre enfant



Les canards n'étaient pas tous dans l'étang !



Pédaler vite pour faire des gageures a marqué le tempo de la soirée V.I.P. du mardi 12 août au restaurant Da Pietro, événement inscrit dans le programme de la Course de canards Formule 1. Avec un objectif de 80 acheteurs de kit V.I.P., les organisateurs ont franchi le cap d'arrivée avec 81 participants, ce qui a réjoui énormément le comité de la Sodect et de la Chambre de Commerce Terrebonne-Lachenaie. Grâce à l'achat de leurs kit, les gens d'affaires avaient droit à un livret complet de billets ainsi qu'à une soirée où un tirage de 1000\$ était le moment le plus attendu. C'est vers 10h30 que le suspense a stoppé alors que Jean-Louis Legault de Servrotech et Benoit Blain de Photo des Moulins étaient en lice. C'est finalement la capsule de ce dernier qui le déclara grand gagnant. Sur la photo, M. Blain prend à peine conscience de sa chance tandis que le président de la SODECT, André Shatskoff le félicite sous le regard de Yves St-Denis, président de la Chambre de Commerce régionale et Jean Tremblay, président de la Chambre de Commerce Terrebonne-Lachenaie. (Photo et texte: Marie-France Despatis)

Information commerciale

Pâtes et sauces à La Casa Dirrado

(LD) Récemment, le restaurant La Rumba du Vieux-Terrebonne changeait de « vocation » afin de devenir LA CASA DIRRADO, spécialisée dans les pâtes.

Un menu varié, une ambiance chaleureuse, un personnel des plus sympathique et la propriétaire Claudette, toujours pleine de petites

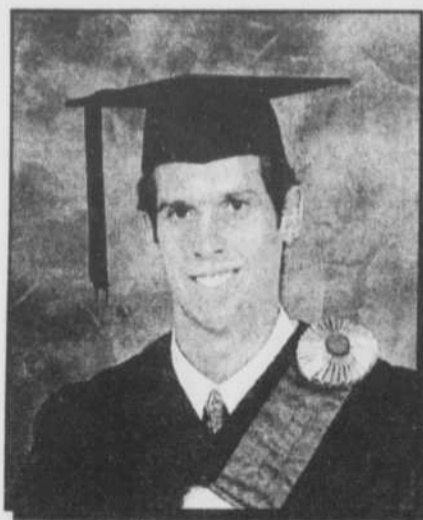
attentions, sauront vous charmer.

Venez nous rencontrer !

Pour informations et/ou réservations, composez le 964-3829. Le restaurant est situé au 765 rue Saint-François-Xavier dans le Vieux-Terrebonne. Depuis le 18 août, vous pourrez profiter de bons repas, midi et soir, car le restaurant est ouvert de 11h à 22h tous les jours.

NOUVEAU DENTISTE À MASCOUCHE

Il me fait plaisir de me présenter aux résidents de Mascouche et des environs.



Sébastien Proulx

Je suis le Dr Sébastien Proulx, chirurgien dentiste. J'ai obtenu mon diplôme à l'université de Montréal et j'ai l'honneur de me joindre à l'équipe chaleureuse et dynamique de la clinique dentaire Bélanger & Vaillancourt. Je suis à votre service dès maintenant au

1100, montée Masson
suite 19
Mascouche
474-4177

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi
8h à 21h30
Samedi 8h à 15h

Machine à coudre "l'Attension" ouvre ses portes



Le nouveau centre de vente et service "Machine à coudre l'Attension" est maintenant ouvert. Situé au 2061, chemin Gascon à Lachenaie, Machine à coudre l'Attension est le dépositaire officiel de la compagnie Janôme dans la région Des Moulins et de Ste-Anne-des-Plaines. En plus de vendre des machines à coudre (neuves et usagées), des pièces et des accessoires de couture, Francine et Daniel Laforest, propriétaires du commerce, vous offrent un service de réparation à domicile. En démarrant Machine à coudre l'Attension, les Laforest, le frère et la soeur perpétuent une tradition familiale dans le domaine des machines à coudre qui dure maintenant depuis plus de 40 ans. (texte et photo: Éric Ladouceur)

Pour faire toute la différence...

Faire différent, être différent, n'est-ce pas là des objectifs caressés par tant de gens ? La boutique de coiffure La Différence, 546 rue Masson à Terrebonne, l'a compris et en a fait sa spécialité. Ouvert depuis le 1er mai, ce salon fut inauguré en présence d'amis le 6 août par sa propriétaire Judith Desjardins.

Ayant le service à la clientèle comme priorité, la boutique



offre des coupes et mises en plis aux dames, aux hommes, comme aux enfants et dispose de services de maquillage et de pose d'ongles. "Je suis très satisfaite des résultats. Notre clientèle se fidélise et plusieurs clientes nous sont référées par d'autres. C'est très encourageant", confiera Mme Desjardins, qui pose ici avec Francine Casavant coiffeuse, Catherine Brault maquilleuse et Ginette Saillant technicienne en pose d'ongles.

Son salon, joliment décoré par Chantal Belleville, est chaleureux et intimiste, favorisant une relation privilégiée entre les clientes et coiffeuses. Le salon emploie des produits naturels de premier choix, dont Implant, Red Ken, Schwarzkopf, KMS et les maquillages Trucco de Sébastien. On peut se rendre à La Différence avec ou sans rendez-vous. Au téléphone: 961-0289.

AMÉNAGEMENT SAFIR
VOUS OFFRE
1 AN
SANS PAYER
AUCUN PAIEMENT
24 MOIS
SANS INTÉRÊT

20 ans d'expérience
RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

AMÉNAGEMENT SAFIR 100, RUE ÉMILE DES PINS,
CHARLEMAGNE PERMACON

S'occupe de tout!
DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION
Service complet d'aménagement paysager
• Pavé imbriqué
• Cascades et bassins
• Excavation et plantation
• Murets et terrasses
• Irrigation
• Plan et croquis
• Estimation gratuite

ESTIMATION GRATUITE
657-9272

SPECIALITÉ DE BÉTON
Bordures, trottoirs et
stationnements de béton
coulé sur place
Balcons et terrasses
structuraux ou sur sol

Couleurs disponibles:
brun, beige, vert, etc...

Bravo Yannick !



M. Yannick Prénoveau continue de gravir les échelons au concessionnaire Houle & Frères Hyundai du 401 boulevard des Seigneurs à Terrebonne, au téléphone: 471-4647.

Le jeune Mascouchois de 21 ans, déjà représentant émérite depuis deux ans et demi, a été nommé au début du mois au poste de directeur commercial de l'entreprise. C'est là un grand geste de confiance et de reconnaissance envers ce travailleur acharné et sympathique.

Ayant débuté comme laveur automobile il y a quelques années, M. Prénoveau a poursuivi sa formation et pris beaucoup d'expérience voyant ses ventes automobiles et ses compétences s'élever. Dans ses nouvelles fonctions, Yannick s'occupera de toutes les questions relatives aux prêts, au financement, aux assurances et aux plans de protection prolongés.

Le président Yves Houle et le directeur des ventes Eric Brunelle, comme tous ses conseillers et confrères de travail, lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions. (texte: Gilles Bordonado/ photo: Louise Despatie)

NOUVEAU CLUB D'AFFAIRES: «LES AMIS RIVE-NORD»

(AD) Il y aura lancement officiel en septembre d'un nouveau club d'affaires sous les auspices du club des «Initiés des Moulins». Le club, un deuxième dans la région, réunit déjà une quinzaine de membres de la région qui participeront le mardi 26 août, à 7h30, à un déjeuner préparatoire au restaurant

Les Prés de Terrebonne.

M. Paulin Paquet, le premier président, nous informe que la réunion de fondation officielle se tiendra en septembre à une date qui sera précisée bientôt.

On peut obtenir tous les renseignements pertinents en communiquant avec M. Paquet au 961-0182.

Gil Tibo à La Québécoise

L'humoriste Gil Tibo sera de passage à la salle La Québécoise le samedi 27 septembre prochain dans le cadre du premier souper-spectacle de la saison automnale.

M. Tibo, qui fête ses 30 ans de vie artistique, en sera à sa première présence à cette salle pour la présentation de son spectacle

d'humour, lui qui avait déjà visité la Québécoise pour une soirée meurtre et mystère.

Pour prendre part à ce souper-spectacle, vous êtes invités à réserver vos places au 474-4101. Il en coûte 30 \$, taxes et service inclus. Le spectacle de M. Tibo est suivi d'une soirée dansante qui se terminera vers 2h le matin. (texte: Gilles Bordonado)

Des syndiqués CSN

s'opposent au «pelletage» des 500 millions \$

(AD) Plus de 200 travailleurs de six municipalités de Lanaudière, syndiqués et membres de la Fédération des employés de services publics de la CSN ont voté le 31 juillet des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève, afin de s'opposer aux 500 millions \$ prévus par le gouvernement du Québec.

Ces syndiqués, pour la plupart des cols blancs et bleus sont embauchés par les municipalités de

Crabtree, Saint-Lin, Saint-Gabriel-de-Brandon, L'Assomption, LA PLAINE et TERREBONNE.

Ces derniers ont pris une telle décision de concert avec 122 autres syndicats tous affiliés à la CSN qui se réunissent à Sainte-Thérèse. Ils s'opposent notamment à l'adoption de toute loi spéciale par Québec, à des réductions de salaires et conditions de travail.

(Information: Journal «L'Expression», Joliette)

Studio de Danse 273

Prof: Danielle et Robert Lamoureux

Cours de danse sociale
Groupe: dimanche soir
Privé ou semi-privé: sur semaine

Cha Cha, Rumba, Samba, Triple Swing, Mambo, Triple Swing, Merengue, Rock & roll, Valse, Fox Trot, Tango, etc.

Cours de groupe
Vous payez par cours
6\$ / personne

- AMBIANCE AMICALE ET DÉTENDUE
- SOIRÉE DE PRATIQUE LE SAMEDI
- COURS POUR DÉBUTANTS ET AVANCÉS

POUR ADULTES
POUR ENFANTS à partir de 5 ans

COURS DE GROUPE
DÉBUT DES COURS
DIMANCHE 7 SEPTEMBRE

POUR INSCRIPTIONS
ET INFORMATIONS:

654-3068

SALLE DU CLUB OPTIMISTE
2951, BOUL. ST-CHARLES LACHENAIE

Cours semi-privé et privé (Carrefour des Fleurs)
465, Léonard-Éthier, Lachenaie

AVIS PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

LE MEILLEUR PRIX GARANTI

POINT FINAL

Premier arrivé, premier servi

22 AUTRES MODÈLES EN LIQUIDATION

PAYER DANS 6 MOIS
Achat maximum 5000 \$ SAC

Quantité limitée

QUANTITÉ LIMITÉE • EXEMPLE • QUANTITÉ LIMITÉE

STOCK	GRANDEUR		RÉGULIER	SPECIAL
2	39"	matelas	249\$	149\$
24	54"	matelas	349\$	189\$
12	54"	sommier	169\$	99\$
6	60"	matelas	439\$	229\$
4	60"	sommier	199\$	119\$

PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI

PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI

(et) semi-ferme ultra confortable garantie 20 ans

MEUBLES ET MATELAS

Des Seigneurs

920 boul. des Seigneurs
TERREBONNE 964-3477

VOISIN DE JEAN COUTU

LANAUDIÈRE

5611, boul. Laurier
477-3615 LA PLAINE

VOISIN DE MCDONALD

AVIS PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI

4 ANS DÉJÀ À VOTRE SERVICE

M.S.
VENTE SERVICE FORMATION • INFORMATIQUE • SERVICE FORMATION
(Financement disponible)

**PENTIUM
166 MHZ
MMX**

16 megs EDO
disque dur 2.5 gigs
512 pipeline burst cache
lecteur 1.44 megs
contrôleur EIDE intégré
boîtier tour moyenne
carte vidéo 1 meg MPEG
écran SVGA 14", 0.28 NI
clavier 105 touches bilingue
souris 2 boutons
CD Rom 20x interne
fax/modem 33600 bauds, voice
Sound Blaster 16 original
haut-parleurs stéréo
Windows 95 français sur CD
anti-virus
logiciels pour Internet



1695\$

**FAX/MODEM/RÉPONDEUR
33.66 BAUDS**

95\$

**INSTALLATION INCLUSE
ET UN MOIS GRATUIT
SUR INTERNET**

À l'achat de ce système
et sur présentation de ce coupon
**obtenez 50\$
de rabais**
sur une imprimante à prix régulier

**Services
et garanties**

- Garantie 2 ans pièces à vie main-d'œuvre 2 ans à domicile
- Livraison, installation et formation à domicile
- Entretien et vérification annuels à nos ateliers gratuits (pendant 3 ans)
- Internet gratuit
- 1 mois gratuit sur Internet

*Sous approbation de crédit (Détails en magasin)

**194 A, boul. Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines**

Internet: www.msinfo.com

478-3281 Fax: 478-8877
1-888-MSINF01

Encore plus d'arbustes pour embellir les Jardins Moore



Grâce à l'initiative de MM. Yves Charest (à gauche) et André Fournier (à droite), de Paysagiste Andryves, la pépinière Abbotsford a accepté de donner plus de 115 arbustes à M. Dyson Moore, (au centre), fondateur des Jardins Moore de Mascouche.

C'est avec une joie manifeste que M. W. Dyson Moore accueillait, le 11 août dernier, une vanne emplit à moitié d'arbustes pour enrichir encore davantage le site des Jardins Moore.

Carole Parent

C'est grâce à l'initiative des propriétaires de Paysagiste Andryves, MM. André Fournier et Yves Charest, que M. Moore a pu recevoir en don, pas moins de 115 arbustes d'une valeur d'environ 2 500\$. Ces arbustes ont été généreusement donnés par un contact de Paysagiste Andryves, la Pépinière Abbotsford. Cette dernière a accepté de contribuer ainsi à l'oeuvre de M. Moore.

«C'est un fameux cadeau que m'a fait le propriétaire de la Pépinière Abbotsford», de dire avec reconnaissance M. Moore. M. Fournier de Paysagiste Andryves s'est donné beaucoup de mal pour trouver ces arbustes, dit-il. Je pense qu'il fait cela parce qu'il admire ce qu'on a accompli ici».

Rappelons que les Jardins Moore, situés au 1455, chemin Pincourt à Terrebonne, sont ou-

verts au public. Cette oasis de verdure multicolore a été fondée par M. Moore il y a une douzaine d'années à l'intention des amateurs d'horticulture. Ce parc, ouvert au grand public, ne compte que des plantes faciles à cultiver pour n'importe quel amateur.

«On ne retrouve ici que des plantes robustes, parfaitement adaptées à notre climat. Elles doivent produire de belles fleurs et requérir un minimum de soins, de dire M. Moore. Cela permet à ceux qui aiment les fleurs mais qui ne sont pas des professionnels, de voir ici les plantes et les fleurs qui leur plaisent et d'en cultiver chez eux, en sachant qu'ils n'auront aucune difficulté».

Rappelons que les propriétaires de Paysagiste Andryves, qui ont mis sur pied un projet pour fournir des arbustes aux Jardins Moore, ont été lauréats en 1992, 1993, 1995 et 1996 au concours de l'Association des paysagistes professionnels du Québec. «Ce que M. Moore a réalisé ici mérite d'être encouragé. C'est pourquoi nous nous sommes impliqués pour trouver, un pépiniériste disposé à faire don d'arbustes pour embellir encore davantage les Jardins Moore», de dire M. Fournier.

Ralfor Plus mise sur l'excellence !



Ralfor Plus a reçu récemment son accréditation ISO-9002. On reconnaît ici les employés de l'usine de Terrebonne, posant avec le directeur général Nansen Cheng, l'ingénieur Cornéliu A. Albu et Robert Durocher de la Banque de développement du Canada. (photo: Gilles Bordonado)

Ralfor Plus de Terrebonne, entreprise spécialisée dans la transformation de l'acier, a reçu son accréditation ISO-9002, qui impose aux fabricants des normes de production élevées. Cette assurance-qualité permet aux clients de Ralfor de compter sur des produits répondant parfaitement à leurs besoins.

Gilles Bordonado

M. Nansen Cheng, directeur général de l'entreprise, a confié que cette accréditation était un travail d'équipe. «Tous les employés ont travaillé activement au projet. Ils sont très fiers du résultat qui reconnaît leur excellent travail. Ils souhaitent et savent que la norme ISO pourra éventuellement générer de nouveaux

contrats et ainsi garantir leur emploi et des conditions de travail encore meilleures», mentionnera le directeur.

Celui-ci a souligné l'importante collaboration technique de la Banque de développement du Canada et le travail de M. Cornéliu A. Albu, responsable du projet, qui a intégré les productions au siège social de Montréal et de l'usine de 41 000 pieds carrés de la rue Jean-Monnet à Terrebonne. La firme compte selon les contrats de 90 à 125 employés, dont une quinzaine à Terrebonne.

La nouvelle certification permettra à Ralfor Plus de s'attaquer encore plus au marché d'exportation qui représente actuellement de 5 à 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Ralfor Plus concentre son action dans les domaines des transports et énergétiques.

VENTE
Ski 30 à 60%
Folie

SKIS, PLANCHE À NEIGE, SKI DE FOND, BOTTES, BÂTONS, LUNETTES ET VÊTEMENTS DE SKI

JUSQU'AU 24 AOÛT '97
sports experts GALERIES DE TERREBONNE
471-3688



TOUT EST EN VENTE

Moniteur 25" stéréo

Affichage trilingue, bornes audio/vidéo, canaux favoris, télécommande universelle



RABAIS DE 102\$

Vidéo 4 têtes HI-FI TOSHIBA

double azimuth, têtes de lecture autonettoyantes, télécommande universelle, affichage trilingue à l'écran, alignement numérique



RABAIS DE 72\$ 257.99\$



ACCESSOIRES VIDÉO

Modèle CVL 120SJP
 • Compatibles avec les batteries Sony, JVC et Panasonic
 • Jusqu'à 30 minutes d'illumination continue
 Rég. 29 99\$

Spécial 14.99\$

LAMPE VIDÉO

Sans fil
 Modèle CVL 176
 Rég. 99 99\$



Spécial 49.99\$



LA SUPER VENTE DE LIQUIDATION SE POURSUIT

Moniteur 32" stéréo



Colortrack plus, haute résolution, son stéréo ambiophonique, câblesélecteur, affichage à l'écran, image sur image, télécommande
 Rég. 1299\$



TÉLÉPHONE SANS FIL UNIDEN RÉUSINÉ

Vous entendrez la différence
 • Code digital à touches clignotantes
 • Recomposition du dernier numéro
 • Indicateur de charge, etc...
 Modèle CT 301A

Rég. 89 99\$

Spécial 39\$

TÉLÉPHONE Panasonic

Affichage à cristaux liquides
 Rég. 199 99\$

Spécial 149.99\$



JEU DE LENTILLES POUR CAMÉRA VIDÉO

Rég. 129 99\$

Spécial 69.99\$



SALON D'INFORMATIQUE

VENDREDI - SAMEDI SEULEMENT

Midi à 21 h

10 h à 17 h

**PRÉSENTATION DES DISTRIBUTEURS DES PRODUITS
LES PLUS NOUVEAUX EN INFORMATIQUE TELS QUE**

- DIGITALISATEURS
- CAMÉRAS NUMÉRIQUES
- ETC...
- NOUVEAUX ORDINATEURS
- LOGICIELS

ENTRÉE GRATUITE

DÉMONSTRATION: produit pour restaurer
les CD endommagés, ordinateurs portatifs, etc...

SPÉCIAUX SALON



Haut-parleurs
60 watts
rég. 59 99\$

spécial

29 99\$

DISQUETTES
D'ORDINATEUR
3 1/2"

Paquet de 24 formatées

Seulement

9 99\$

TAPIS À
SOURIS

19 99\$

MICROPHONE
D'ORDINATEUR

14 99\$

PENTIUM 200 1 AN SANS INTÉRÊT

- 32 mo.
- 2 Gig
- Fax modem 33.6
- CD Rom 16x
- Écran 14 po.
- Etc.

1,899\$



200, TERREBONNE TÉL.: 964-5947

NOUS BÂTISSONS NOTRE CLIENTÈLE

Enfin nos locaux seront prêts pour la fin du mois
SPÉCIAUX PRÉ-OUVERTURE



MAINTENANT DÉMÉNAGÉ

1997 SWIFT DLX



RABAIS 500\$

ACHAT Aucun comptant

21305\$ par mois **TOUT COMPRIS**

LOCATION Aucun comptant

20455\$ par mois **Transport et préparation inclus.** taxes en sus

1997 SIDEKICK CLASSIQUE (4) portes



RABAIS 2100\$

ACHAT Aucun comptant

32131\$ par mois **TOUT COMPRIS**

LOCATION Aucun comptant

26707\$ par mois **Transport et préparation inclus.** taxes en sus



3055, CHEMIN GASCON, MASCOUCHE
 (Face au boul. des Entreprises)

477-7050

LIQUIDATION 97

NEON '97

- Automatique
- Air climatisé

263\$* /mois



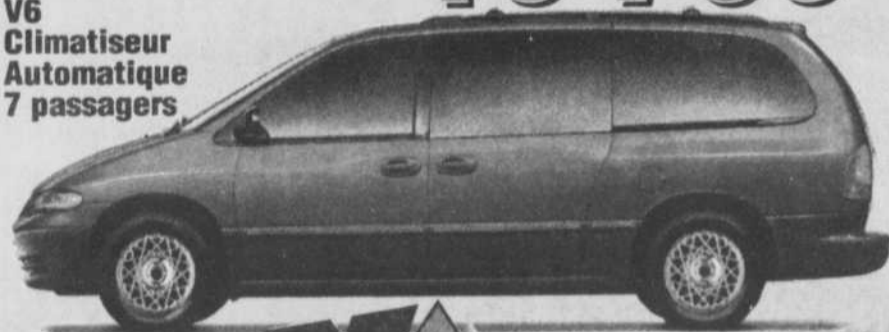
AUCUN DÉPÔT

DES PRIX on connaît ça!

VOYAGER 97

19 788\$

- V6
- Climatiseur
- Automatique
- 7 passagers



* Location 30 mois, avec 263\$ comptant, sur acceptation de crédit, rabais inclus, transport exclus, taxes en sus.

TROIS DIAMANTS

AUTOS (1987) LTÉE

3035 CH. GASCON, MASCOUCHE

LOCATION DE LA CAISSE DESJARDINS

477-6348



POLITIQUE

"Je serai de retour lors des prochaines élections provinciales et pour le prochain référendum"

- Jacques Parizeau

En grande forme, Jacques Parizeau, ex-premier ministre du Québec, était de passage le 16 août dernier à l'école Saint-Sacrement à l'occasion de la Fête familiale champêtre organisée par le comité exécutif du Parti Québécois du comté de Terrebonne et le groupe Action politique des femmes. Dans une allocution prononcée devant une centaine de personnes qui étaient très attentives à ses propos, il a réitéré son engagement envers l'objectif de la souveraineté du Québec.

Eric Ladouceur

Deux personnes qui ont fait beaucoup pour la région

Présente pour l'occasion, Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, a souligné l'esprit combatif et la rigueur de M. Parizeau dans sa lutte pour la souveraineté du Québec mais aussi pour le développement de la région des Moulins. "M. Parizeau est celui qui a bâti le pays du Québec. Il est celui qui a remis le Parti Québécois sur le chemin de la souveraineté. La construction d'un hôpital et d'un Cégep dans la région, je le dois à M. Parizeau. Il nous inspire tous", a-t-elle mentionné.

À son tour, M. Parizeau a tenu à mettre en évidence la combativité de Jocelyne Caron comme députée mais surtout comme responsable de toute la région de Lanaudière. "Diriger les destinées de la région Lanaudière avec un tandem vigoureux comme moi (comté de l'Assomption) et Guy Chevette (comté de Joliette) à satisfaire, c'était une tâche suicidaire que Mme Caron a su accomplir avec beaucoup de succès."

Il a aussi parlé de l'avenir du Québec. "Des milliers de professeurs quittent pour laisser la place aux jeunes. Il faut saisir l'occasion de se rejoindre aussi comme collectivité."

L'allocution de M. Parizeau était suivi d'une période de dédicaces de son livre "Pour un Québec souverain" publié au printemps dernier.

À ce sujet, M. Parizeau n'a pas hésité à souligner le soutien de Mme Caron lors de la controverse qui avait suivie la publication de son livre et qui concernait la stratégie politique de M. Parizeau au lendemain d'une victoire au



L'ex-premier ministre du Québec, Jacques Parizeau et la députée de Terrebonne, Jocelyne Caron étaient présents lors de la Fête familiale champêtre qui se tenait sur le terrain de l'école Saint-Sacrement le 16 août dernier. Les deux ont profité de l'occasion pour réitérer leur engagement envers la souveraineté du Québec. (photo: Eric Ladouceur)

dernier référendum.

Une journée familiale

Quelque 500 personnes ont participé à la Fête familiale champêtre tout au long de la journée. Plusieurs activités étaient organisées dont les prestations du duo Évelyne et Marcel, du groupe "À peu près" du groupe Happy Daze de la troupe Cellule 33 et de Boomer l'illusionniste.

Les jeunes ont pu également s'amuser dans des jeux gonflables et un tournoi de volley-ball a été disputé suivi d'une remise de médailles et de prix. Tout le site était animé par des amuseurs publics, clowns, échassiers et maquilleurs d'enfants.



L'ex-premier ministre du Québec, Jacques Parizeau était de passage lors de la "Fête familiale champêtre" pour une période de dédicaces de son récent livre "Pour un Québec souverain". L'événement avait lieu sur le terrain de l'école Saint-Sacrement le 16 août dernier. (photo: Eric Ladouceur)

L'information à «La Revue» durant la période électorale

La direction de «La Revue» tient à publier le mieux possible, au profit des électeurs toute l'information indispensable qui leur permettra de faire un choix éclairé parmi les candidatures en vue des élections générales dans la Ville de Terrebonne et la Ville de Bois-des-Filion, le dimanche 2 novembre.

Dans ce but, et afin d'informer l'ensemble des électeurs de notre stricte neutralité au cours de cette consultation populaire, notre journal a soumis aux responsables des partis politiques en lice les directives qui régiront leurs relations avec «La Revue» durant les prochaines semaines.

L'INFORMATION - «La Revue» publiera les

communiqués que les partis et candidats lui soumettront. Ceux-ci ne devraient pas dépasser une page dactylographiée à double interligne - plus ils sont concis, plus leur publication est assurée. Par ailleurs, la rédaction aura toute autorité pour refuser la publication d'informations jugées répétitives.

Pour les fins de cette directive, durant la campagne électorale - du 5 septembre au 2 novembre - «La Revue» ne publiera aucune lettre de lecteurs incitant les électeurs à appuyer ou rejeter les candidatures et leurs partis.

L'équipe de rédaction fera un choix des interventions politiques: conférences de presse, présentation de candidats, manifestations publiques, etc.

informer

développer

communiquer

renseigner

vendre

BRANCHÉ!

[http://www.](http://www.cyberpol.net)

cyberpol.net

Le service Internet de notre région

Conception de sites Internet

Consultation et développement marketing

Branchement à l'Internet

Formation et séances d'information

Téléphone: (514) 961-7878

Poste: casier postal #21, Terrebonne, Qc, J6W 3L5

Courrier électronique: cyberpol@cyberpol.net

Membre de la Chambre de commerce Terrebonne - Lachenaie



SCOLAIRE

Nouvelles directives de circulation

Le camionnage sera limité dans la zone scolaire rues Langlois et Masson

(AD) La circulation des camions pour accès au parc industriel de la rue Léveillé sera réglementée au cours des prochaines semaines dès que le règlement approprié et les réaménagements du secteur seront complétés. Il s'agit ici des rues Langlois, Masson et du boulevard Terrebonne. Le camionnage sera interdit également, sauf pour livraison locale, dans toutes les rues au

nord de Langlois, de Masson au boulevard Terrebonne.

Entre 8h et 16h durant les journées d'école, la seule voie publique accessible au camionnage sera le boulevard Terrebonne. Au cours de ces journées, il sera totalement interdit rues Langlois et Masson. Des affiches distinctives fabriquées par la compagnie Tassimco du parc industriel 640 seront mises en place partout dans le secteur.

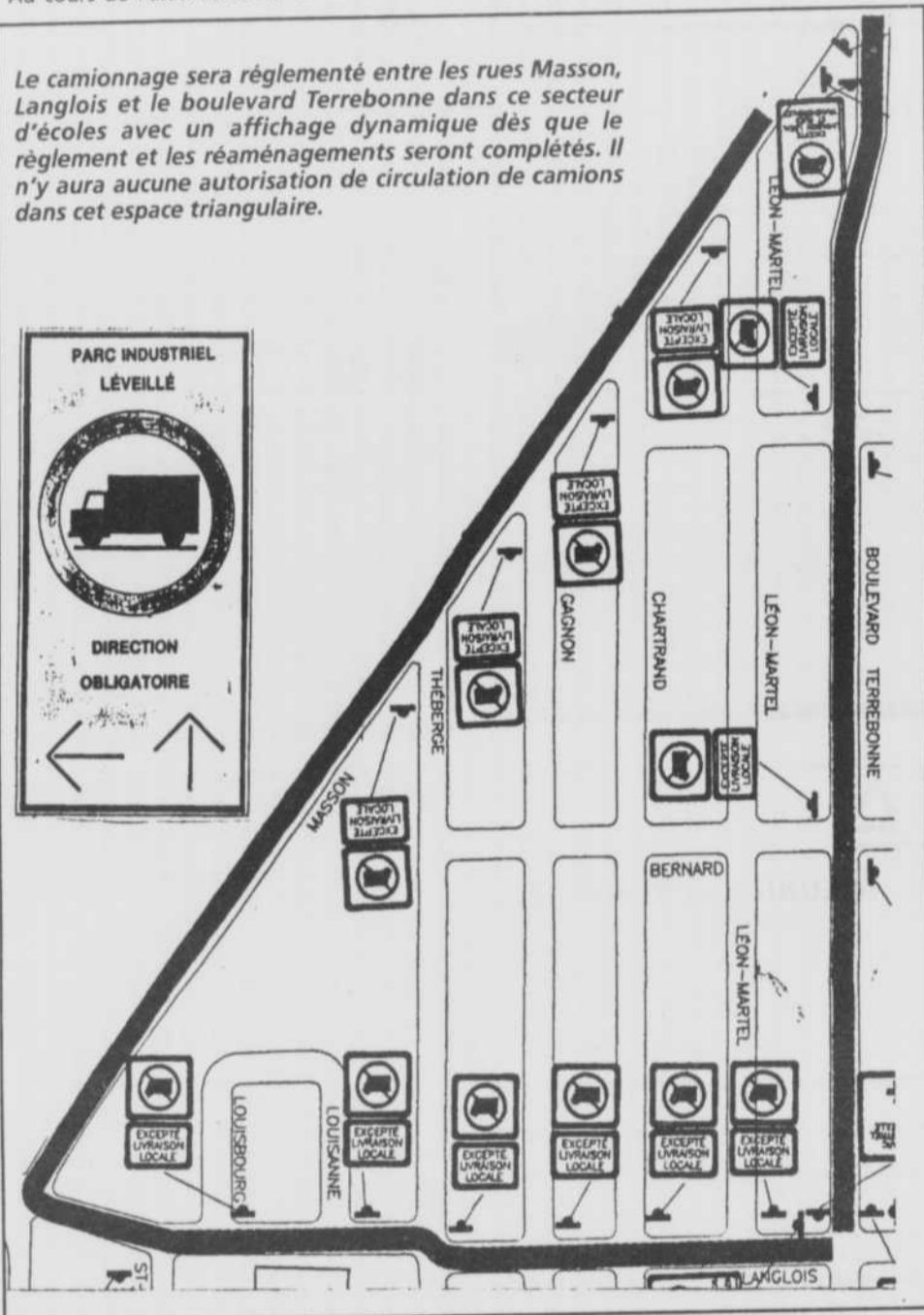
Aux intersections Langlois/Masson et Langlois/Théberge, de nouveaux aménagements sont prévus. Il s'agit ici de parcelles de terrains de la Caisse populaire et du restaurant O Frites dorées là où les coins seront arrondis. Les démarches en vue de l'acquisition de ces terrains sont en cours.

Les camions ne pourront plus circuler dans les rues Louisbourg, Lausanne, Théberge, Gagnon, Chartrand, Léon-Martel, au nord de Langlois, de Masson au boulevard Terrebonne, sauf pour livraison locale.

Au cours de l'assemblée du conseil municipal, le lundi soir 11 août, on a autorisé le transfert du fonds de roulement au fonds des immobilisations d'un montant de 105 300\$ pour la réalisation de ces travaux. Le fonds de roulement sera remboursé en cinq versements au cours des cinq prochaines années.

pal, le lundi soir 11 août, on a autorisé le transfert du fonds de roulement au fonds des immobilisations d'un montant de 105 300\$ pour la réalisation de ces travaux. Le fonds de roulement sera remboursé en cinq versements au cours des cinq prochaines années.

Le camionnage sera réglementé entre les rues Masson, Langlois et le boulevard Terrebonne dans ce secteur d'écoles avec un affichage dynamique dès que le règlement et les réaménagements seront complétés. Il n'y aura aucune autorisation de circulation de camions dans cet espace triangulaire.



MASSOTHÉRAPIE • KINÉSITHÉRAPIE • ORTHOTHÉRAPIE

Devenez l'expert

que l'on recherche dans la région des Moulins...



Devenez votre propre patron avec notre formule gagnante!

Concept unique

- Cours de formation professionnelle exclusif
- Encadrement pédagogique stimulant et personnalisé
- Programmation sur mesure pour vous assurer le plein succès de votre future entreprise
- Stages cliniques vous apportant confiance et expérience



Académie de Massage Scientifique

à 15 minutes de Montréal!

3198, Chemin Gascon, Terrebonne (Qué.) J6X 3Z3
Tél.: (514) 477-4846 • Fax: (514) 477-7130

4960, rue Dubois, Drummondville (Qué.) J2B 6V4
Tél.: (819) 475-1996 • Fax: (819) 477-1138

10, rue Noël, unité 20, Hull (Qué.) J8Z 3G5
Tél.: (819) 772-8682 • Fax: (819) 772-1146

Site Internet: <http://www.academiedemassage.com>
Courrier électronique: coursams@academiedemassage.com



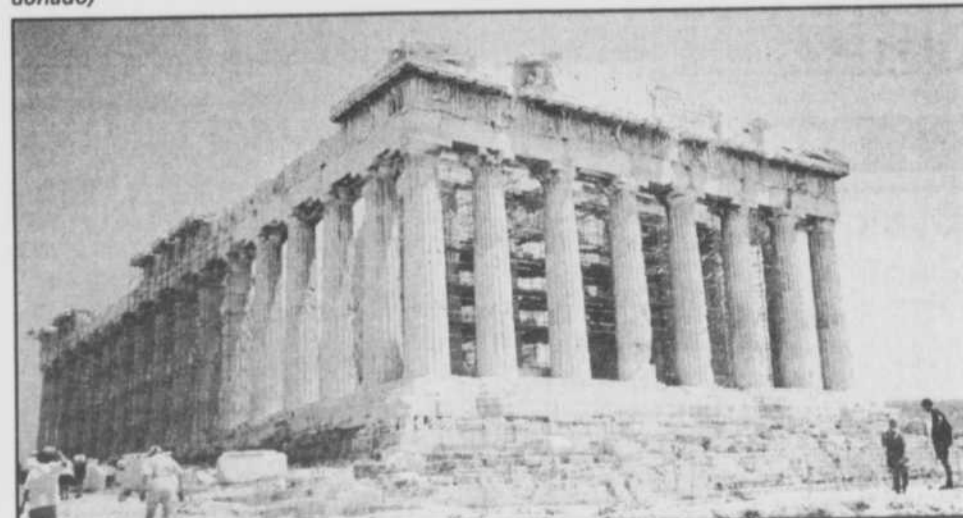
Documentation gratuite

1-800-475-1964

Beau voyage en Grèce !



Au cours de l'été, 18 élèves de l'école secondaire Armand-Corbeil, après de long mois de préparation, ont eu l'opportunité de découvrir la Grèce pendant 15 jours. Ces photos "de vacances", venues de l'album de Stéphanie Fortier, présentent quelques moments de ce séjour. Stéphanie a pris un superbe cliché de la très célèbre Acropole, tandis qu'on la reconnaît ici devant une des nombreuses statues de dieux grecs qui parsèment le paysage. Finalement, on reconnaît le groupe d'élèves à leur départ de l'aéroport Mirabel. (photos: Stéphanie Fortier/ texte: Gilles Bordado)





CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Gilbert & Picard

avocats

- Droit corporatif et commercial
- Droit administratif
- Droit immobilier et de la construction

Pour un service professionnel et rapide:

Tél.: 477-7700

1300, boul. des Entreprises, Bureau 100, Terrebonne
Télécopieur: 477-7701

ARPEUTEURS

blain paquin
Arpenteur-géomètre



9652, rue Lajeunesse
Montréal, Québec H3L 2C6
(514) 384-6704

705, de Bourg Louis,
Terrebonne, Québec J6X 1L1
(514) 471-0423



MEUNIER ET FOURNIER

Arpenteurs-géomètres

1020, montée Masson, Lachenaie,
Québec, J6W 2E3

471-0388

CHIRURGIEN DENTISTE

DR YVES BÉLANGER DR FRANCE TRUDEL
DR LOUIS VAILLANCOURT DR PAUL MASSICOTTE
DR MANON FORTIN DR CAROLINE MICHAUD

**CLINIQUE DENTAIRE
BÉLANGER ET VAILLANCOURT**

1100, montée Masson, local 19
Terrasse Mascouche
Mascouche, Québec J7K 2L8

474-4177

C.G.A.

Johanne Leduc C.G.A.
Expert comptable

Pour un service professionnel et les
meilleurs conseils, faites toujours
appel à un spécialiste

- ✓ Impôts particuliers
- ✓ Impôts corporatifs
- ✓ Conseils fiscaux
- ✓ États financiers
- ✓ Tenue de livres
- ✓ Déclarations gouvernementales
- ✓ Restructuration financière
- ✓ Formation technique

961-9474 (sur rendez-vous)

DENTISTES

**Clinique
Dentaire**

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi au vendredi
10h à 21h
Samedi 10h à 17h



**Dr. Robert Haddad D.M.D.
Dr. Eli Sabbah D.M.D.
CHIRURGIENS DENTISTES**

477-7777
968-1538

Urgence et/ou
sur rendez-vous

1279-A, Montée Major
(coin Rodrigue)
et
1454, Montée Major
La Plaine

DENTISTES



Clinique dentaire Gaudet

Josée Gaudet
Chirurgienne-dentiste

Tél.: 492-2800 Fax 492-7436
Urgence et / ou 4445, de Hauteville
sur rendez-vous (rue face au St-Hubert)
Relève téléphonique 24 hrs Terrebonne

VÉTÉRINAIRES

**Clinique Vétérinaire
de Mascouche**

2594 boul. Ste-Marie, Mascouche.
474-4161

Dr. Carole Joubert, M.V., I.P., S.A.V.
Dr. Benoît Charette, M.V., I.P., S.A.V.



Lundi au vendredi: 9h à 20h
Samedi: 10h à 12h
Sur rendez-vous

VÉTÉRINAIRES



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

GRANDE ALLÉE
968-2141

RÉFÉRENCE
Chirurgicale et neurologique

Dr. Mario Comtois m.v.
Dr. Anne-Marie Gauthier m.v.
Dr. Richard Ringuette m.v.
Dr. Dominique Rouillon m.v.
Dr. Michel Olivier m.v.



6 rue Chayer, Mascouche-Ouest (près du Chemin Gascon)

MÉDECINS

**Polyclinique médicale
de Terrebonne
BUREAU DES SPÉCIALISTES**

- Chirurgie • Gynécologie • Cardiologie
- Oto-rhino-laryngologiste • Urologue
- Dermatologue • Diététiste
- Chirurgie plastique • Médecine interne
- Psychologue • Sexologue
- Orthopédiste • Audioprothésiste

901, Boul. des Seigneurs sur rendez-vous
Terrebonne 471-2252

NOTAIRES

492-0561

louise roy
notaire - médiateur

744, rue St-Louis, Terrebonne J6W 1J6

OPTICIEN

Centre d'optique
Daniel JEANNOTTE, o.o.d.



Votre opticien:
**LE SEUL CENTRE D'OPTIQUE COMPLET
DE LA RÉGION**
- UN OPHTHALMOLOGISTE
- UN OPTOMETRISTE
- TROIS OPTICIENS

583, boul. des Seigneurs
Terrebonne, Qué.
J6W 1T5 **471-4414**

PSYCHOLOGUES

Marie-Céline Collette
Psychologue

- Épuisement professionnel
- Ruptures • Deuils
- Consultations à court terme
ou à long terme

471-7075

SYNDICS DE FAILLITE

1102, boul. Moody
Bureau 202
Terrebonne Qc J6W 3K9

Pierre Roy & Associés Inc.
Syndic de faillite
Margaret Keir, administrateur

Membre de l'Association Canadienne
des professionnels de l'insolvabilité Ligne MBI: (514) 953-7953
Consultation gratuite: Télécopie: (514) 492-0194

Pour être encore mieux formé...

(GB) La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offre à Laval et ce, pour les clientèles des régions Laval, Laurentides et Lanaudière, de nombreuses formations qui intéresseront les professionnels des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Ces programmes intéresseront particulièrement ceux qui souhaitent actualiser leurs connaissances dans les domaines de la rédaction, du maintien à domicile, de la santé et sécurité du travail et des toxicomanies.

Ces programmes de 30 crédits ont été conçus en collaboration avec les professionnels des milieux concernés. Ils fournissent aux étudiants des moyens de développer de nouvelles compétences favorisant l'atteinte de leurs objectifs professionnels.

Une rencontre d'information a lieu le lundi 25 août à 19h au Collège Montmorency de Laval. Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec Manon Rivest, responsable des hors-campus à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal au 343-7718.

Inscriptions à l'Académie artistique des Moulins

(AD) Installée au cœur du Vieux-Terrebonne, l'Académie artistique des Moulins Inc., anciennement l'École de danse Johanne Boivin, entre dans sa dixième année d'opération.

Elle a pignon sur rue au 804, rue Saint-Pierre. On y enseigne le ballet-jazz, le ballet classique et la danse à claquette.

L'Académie offre également des cours de

théâtre ainsi qu'un cours complet de musique pour l'Ensemble contemporain des Moulins.

Les soirées d'inscription ont lieu les 26, 27, 28 août, de 19h30 à 21h30. La programmation débute des le 15 septembre pour les cours de danse, musique et théâtre. Il y a un programme complet pour enfants et adultes. Renseignements: 964-2493.



LES ASTRES VOUS DISENT...

L'horoscope est réalisé par **Robert Gareau** astrologue (514) 521-9687



Bélier
21 mars - 20 avril

Vous avez le goût de bouger, de transformer les choses. Et vous réussirez à faire avancer vos projets en autant que vous soyez tenace, patient. Vous aurez plus d'énergie qu'à l'habitude. Vous pourriez prendre plaisir à faire de l'exercice. Cependant, vous pourriez aussi vivre quelques sautes d'humeur.



Taureau
21 avril - 20 mai

Même si les choses ne vont pas très exactement comme vous l'avez souhaité, ce n'est pas une raison de désespérer. Avec un peu de recul, vous verrez bien ce qui cloche. Il vous sera donc plus facile de rectifier le tir. Et avant longtemps, vous arriverez à quelques réussites encourageantes.



Gémeaux
21 mai - 21 juin

Votre avenir vous semblera plus prometteur. Vous recevrez des nouvelles qui confirmeront certaines intuitions. Ainsi, les circonstances favoriseront la réalisation de vos projets. Vous vivrez de très bons moments avec vos meilleurs amis. Vous réaliserez à quel point vous pouvez partager les mêmes idées.



Cancer
22 juin - 22 juillet

Vous rayonnez comme un petit soleil, tout le monde sera attiré par vous. Et vous attirerez aussi à vous quelques événements. Votre magnétisme est fort et vous prières sont exaucées. Vous devrez quand même travailler beaucoup. Et vous êtes plus conscient de l'importance de vos responsabilités.



Lion
23 juillet - 23 août

Vous voulez méditer sur quelques faits. Et vous pourriez arriver à des révélations intéressantes. Vous apprécierez la présence des gens sages, qui ont vécu plus que les autres. Vous aurez des échanges intéressants. Vous pensez voyage, exotisme. Vous aimerez bien explorer un peu.



Vierge
24 août - 23 sept.

Nouvelles formations surviennent là où vous n'avez rien prévu. La vie aime bien nous jouer ce genre de tours. Les surprises sont toujours bénéfiques à notre évolution. Mais, avec votre intelligence mercurienne, vous parviendrez bien à tirer le meilleur parti de cette situation. Vous recevrez des nouvelles.



Balance
24 sept. - 23 oct.

On pourrait vous faire une proposition qui vous ouvrira des horizons nouveaux. Vous réfléchirez pour la forme, mais vous serez tenté d'accepter, de partir à l'aventure. Vous réfléchirez beaucoup sur vos relations. Sur les rôles que vous y jouez parfois et sur ce que ça peut vous apporter. Soyez tolérant.



Scorpion
24 oct. - 22 nov.

Vos conditions de travail pourraient évoluer pour le mieux. La vie vous sera plus facile de ce côté. Vous pensez à prendre quelques décisions au niveau de la santé. Et vous pourriez faire exactement ce qu'il faut pour être plus en forme. Surtout si c'est au niveau de l'alimentation.



Sagittaire
23 nov. - 21 déc.

La semaine sera agréable. Il serait surprenant que de mauvaises surprises viennent assombrir vos jours. Vous ferez de très belles rencontres. Surtout si vous êtes libre. Et vous aurez grand plaisir à parler, sans retenue. Vous aurez de nouvelles idées pour mettre un peu plus de couleur dans votre vie.



Capricorne
22 déc. - 20 janv.

Vous prendrez le temps de réfléchir sur certains aspects de votre vie. Avec du recul, vous arriverez à quelques trouvailles intéressantes. Vous vous situerez mieux en rapport à votre passé. Vous relativiserez l'importance de plusieurs événements. Ainsi, vous pourriez arriver à pardonner plus facilement.



Verseau
21 janv. - 18 fév.

Vous pourriez commencer à lire sur un sujet qui vous passionne de plus en plus. Et vous aimerez parler avec les gens, prendre de leurs nouvelles. Vous arriverez à bien vous faire comprendre. Vous aurez parfois à prendre la route pour accélérer la mise en marche de vos projets.



Poissons
19 fév. - 20 mars

Vous aurez bien quelques chances en argent. Et sans devenir riche, vous aurez moins d'inquiétudes de ce côté. Mais vous voyez mieux où sont les vraies richesses de votre vie. Celles que rien, ni personne ne peut vous enlever. Vous serez plus satisfait de votre vie. Vous serez plus stable émotionnellement.

Cette semaine, la Lune transitera les signes suivants: Verseau, Poissons, Bélier et Taureau. Après une Pleine Lune importante comme celle qui vient d'arriver, il reste toujours quelques faits sur lesquels il fait bon de méditer.

SUR INTER NET <http://www.cyberpol.net/larevue/>

PROVINCE DE QUÉBEC



Demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Lachenaie étudiera, lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 8 septembre 1997, à 20h00, à l'École St-Charles, 3329, chemin St-Charles, à Lachenaie, Québec, les demandes de dérogation mineure au règlement d'urbanisme décrites ci-dessous:

1. Numéro de la demande

97-20

Description du lot

258-163

Immeuble concerné

705, rue de Vannes

État actuel de la réglementation

Le règlement de zonage numéro 1500 limite, dans les zones résidentielles, la superficie d'un garage détaché à 35 mètres carrés (376,7 pieds carrés).

Dérogation demandée pour cet immeuble

Le requérant sollicite au Conseil municipal l'autorisation de transformer et d'agrandir le garage détaché existant à 54,4 mètres carrés (586 pieds carrés).

2. Numéro de la demande

97-21

Description des lots

295-11, 305-20,
295-10, 305-19,
295-09, 305-18,
295-08, 272-793, 305-17,
272-789, 305-13.

Immeuble concerné

785, chemin du Coteau
781, chemin du Coteau
777, chemin du Coteau
773, chemin du Coteau
757, chemin du Coteau

État actuel de la réglementation

Le règlement de zonage # 1500 fixe, dans la zone R-115, une marge de recul minimale de 6 mètres.

Dérogation demandée pour cet immeuble

Le constructeur sollicite au Conseil l'autorisation d'implanter les nouvelles résidences à 4,57 mètres (15 pieds) de la ligne (rue).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil municipal au cours de la séance précitée, à laquelle ces demandes de dérogation mineure au règlement d'urbanisme mentionné seront étudiées.

Donné à Lachenaie, Québec,
ce 20 août 1997

Le greffier
ME JUDITH VIENS, L.L.L., M.B.A.

SPORTS ET LOISIRS

À plein gaz... sans perdre de points de démerite !

Le Groupe Plein-Air Terrebonne a clôturé sa saison estivale le samedi 16 août lors de la présentation de la 2e édition du Mini Grand-Prix de la Seigneurie. Le GPAT qui en est à sa dixième saison, a souligné l'événement par un feu d'artifice vers 22h au terrain de soccer de la Côte Boisée.

Pierre Dumont

C'est sous un soleil radieux que le Groupe Plein-Air Terrebonne, détenteur d'un Griffon d'Or, a présenté en collaboration avec la municipalité et le Club Optimiste de Terrebonne sa 2e édition du Mini Grand-Prix. L'événement s'est révélé être un autre succès et ce, à la grande joie du président Gaétan Beaulieu et son équipe de bénévoles émérites. Il est à noter l'excellent travail de Jean-François Brisson, Stéphane Lachance et Julie Lemieux, des étudiants ayant obtenu un projet d'emploi du gouvernement et qui ont coordonné l'activité du Mini Grand Prix en plus d'obtenir la participation de 25 commanditaires.

COURSE DES DIGNITAIRES ET COMMANDITAIRES

La course de dignitaires et commanditaires a débuté vers 13h et s'est déroulée sur le boulevard des Seigneurs en face du Centre Angora. Des estrades avaient été aménagées à la fin de

la piste pour permettre aux supporteurs et spectateurs d'apprécier le spectacle.

Plusieurs personnalités politiques ont, à tour de rôle, tenté leur chance dans les bolides fournis par les organisateurs. Le candidat Pierre Sigouin, avec un chrono de 38,19 secondes a été le meilleur d'entre eux, en devançant de façon décisive les Jean-Marc Robitaille, Richard Blanchard et Michel Morin qui, selon ses dires, s'était entraîné très sérieusement pour la compétition.

La palme et les honneurs reviennent cependant à M. Claude Allen, propriétaire du Mini-putt Terrebonne et commanditaire de l'épreuve. Il a réussi le meilleur temps avec un chrono de 37,68 secondes.

Mme Viviane Morin, présidente du Club Optimiste de Terrebonne et conductrice émérite, a terminé le parcours sans endommager son bolide et ce, au grand soulagement des organisateurs !

COURSE POPULAIRE

Plusieurs adultes ont tenté de faire valoir leur talent de pilote lors de la course populaire. Près de 60 inscriptions ont été cumulées. Les véhicules loués à prix modique ont fait le bonheur de plusieurs. Le meilleur temps pour la catégorie des hommes a été enregistré par Mario Gamelin (37,43) et pour les femmes, par le duo Janix et Sylvie Beaudoin (38,09).

RALLYE FAMILIAL

Le départ du rallye familial a été donné à 14h30 aux 13 boîtes à savon inscrites à

l'épreuve. Tous les bolides de construction artisanale étaient composés de trois membres d'une même famille ou d'amis; chacun ayant son conducteur désigné et poussé par les deux autres. Chaque équipe a sillonné un trajet de 2,4 km parsemé de jeux et d'épreuves.

Les organisateurs ont évalué chacune des équipes par l'originalité du véhicule, sa capacité de freinage, l'originalité des costumes et finalement, par la qualité des réponses aux différents jeux et épreuves du parcours.

L'équipe composée du trio François Cyr, Jocelyn Chayer et Annie David, s'est classée première, suite à leur performance à bord de leur bolide futuriste conçu par M. Noel Chayer, grand-père de Jocelyn, sous la commandite de Vitro-Plus. Ils se sont mérité une plaque-souvenir du Club Optimiste de Terrebonne, un cours d'arts martiaux de trois mois de l'école Tae Kwon Do en plus d'un laisser-passer pour une journée de ski à Val St-Côme.

La seconde position a été octroyée à l'équipe composée de Marc-André, André Couet et Jean-Guy Bouchard. En ce qui a trait à la troisième position, deux équipes sont à égalité soit la famille Gagnon et celle composée de Mathieu et Simon Lévesque et Marie-Josée Dumont à bord de la "Flush Machine".

Le Club Optimiste a commandité et remis à chacune des équipes inscrites une plaque-souvenir tandis que plusieurs bénévoles s'impliquaient à l'épluchette de blé-d'inde qui clôturait l'activité du Mini Grand Prix.

Finalement, c'est par centaines que les gens ont assisté au feu d'artifice en soirée pour marquer avec grand éclat le 10e d'un organisme très apprécié de tous: le GPAT.



Municipalité
régionale de comté
des Moulins

La Plaine • Lachenaie
Mascouche • Terrebonne

AVIS DE PUBLICATION

Avis est par les présentes donné que le conseil de la MRC des Moulins, lors de sa séance régulière tenue à Terrebonne le 12 août 1997, a adopté le règlement no 84 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme responsable de l'évaluation.

Les personnes intéressées à consulter ce règlement peuvent le faire au bureau de la MRC des Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne ou aux bureaux des greffiers des villes de La Plaine, Lachenaie, Mascouche et Terrebonne.

Donné à Terrebonne, Québec
ce 20 août 1997

Daniel Pilon
Secrétaire-trésorier



Quelque treize voitures plus originales les unes que les autres prenaient le départ du Mini Grand Prix. Fabriquées d'une façon artisanale par les familles et amis des participants, les boîtes à savon ont impressionné les spectateurs qui n'ont pas manqué de les féliciter.



Le Mini Grand Prix a donné lieu à des remises de plaques aux gagnants du rallye familial. Sur la photo de gauche, nous apercevons Gaétan Beaulieu, président du GPAT, Richard Blanchard, pro-maire, Viviane Morin, présidente du Club Optimiste de Terrebonne, ainsi que les membres de l'équipe gagnante, François Cyr, Jocelyn Chayer et Annie David.

PROVINCE DE QUÉBEC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 813-A

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, JUDITH VIENS, greffier de la Ville de Lachenaie, à l'effet :

Qu'à une séance tenue le 16 juillet 1997, le Conseil municipal de la Ville de Lachenaie a procédé à l'adoption du règlement # 813-A intitulé :

RÈGLEMENT # 813-A : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT # 813, RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LACHENAIE.

QUE l'objet du règlement # 813-A est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement est déposé au bureau du greffier, au centre administratif de la Ville de Lachenaie, 3060, chemin Saint-Charles à Lachenaie, Qc, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

QUE ledit règlement # 813-A entrera en vigueur à la date de sa publication.

Donné à Lachenaie, Qc,
ce 20 août 1997

Le greffier,
ME JUDITH VIENS, L.L.L., M.B.A.

PROVINCE DE QUÉBEC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ PROMULGATION DU RÈGLEMENT #854

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, JUDITH VIENS, greffier de la Ville de Lachenaie, à l'effet :

Qu'à une séance tenue le 7 mai 1997, le Conseil municipal de la Ville de Lachenaie a procédé à l'adoption du règlement # 854 intitulé :

RÈGLEMENT # 854 : RÈGLEMENT POURVOYANT AU PAIEMENT POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE AUX FINS D'UN GARAGE MUNICIPAL SIS SUR LES LOTS 249-6 ET 250-18 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE UN MILLION NEUF CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (1 938 785\$).

QUE l'objet du règlement # 854 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement # 854, après avoir été présenté, le 27 mai 1997, aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, a été réputé approuvé par telles personnes.

QIE le Ministère des affaires municipales, en date du 4 août 1997, a approuvé le paiement pour l'achat ci-dessus décrit et le règlement # 854 décrétant un emprunt de 1 938 785\$.

QUE ledit règlement est déposé au bureau du greffier, au centre administratif de la Ville de Lachenaie, 3060, chemin Saint-Charles à Lachenaie, Qc, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

QUE ledit règlement # 854 entrera en vigueur à la date de sa publication.

Donné à Lachenaie, Qc,
ce 20^e jour d'août 1997

Le greffier,
ME JUDITH VIENS, L.L.L., M.B.A.



AVIS PUBLIC

JOURNÉE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2181-109-B

AVIS EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2181-109-B MONTRÉ EN OMBRAGE SUR LE PLAN ANNEXÉ AU PRÉSENT AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est donné que lors de sa séance tenue le 14 juillet 1997, le Conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2181-109-B:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2181.

QUE l'objet dudit règlement est de modifier la définition S-5.7 applicable aux services récréatifs dans la zone agricole AB-412 et l'article 3.5 sur les usages interdits dans la zone agricole AB-412.

QUE les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné apparaissant au croquis ci-joint peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

QUE ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le mardi 26 août 1997, au bureau du greffier à l'hôtel de ville, au 775, rue St-Jean-Baptiste, à Terrebonne.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de QUATRE (4) et, qu'à défaut de ce nombre, le règlement numéro 2181-109-B sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le mardi 26 août 1997 à 19 h au bureau du greffier à l'hôtel de ville.

QUE le règlement numéro 2181-109B peut être consulté chaque jour et durant la période d'enregistrement au bureau du greffier à l'hôtel de ville.

Description de la zone concernée:

AB-412: Cette zone est située entre le Ruisseau de la Pinière et la zone de conservation, le tout tel que montré au plan ci-joint.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ:

1. Comme condition générale à remplir le 14 juillet 1997:

Être soit domicilié dans ce secteur, soit propriétaire d'un immeuble situé dans ce secteur, soit occupant d'une place d'affaires située dans ce secteur. Donné à Terrebonne, ce 21e jour du mois de mai 1997.

2. Conditions supplémentaires particulières aux personnes physiques à remplir le 14 juillet 1997:

Être majeur et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du Curateur public.

3. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et cooccupants d'une place d'affaires:

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou occupant de la place d'affaires; (Note: un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

CONDITION D'EXERCICE DU DROIT À L'ENREGISTREMENT D'UNE PERSONNE MORALE:

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le

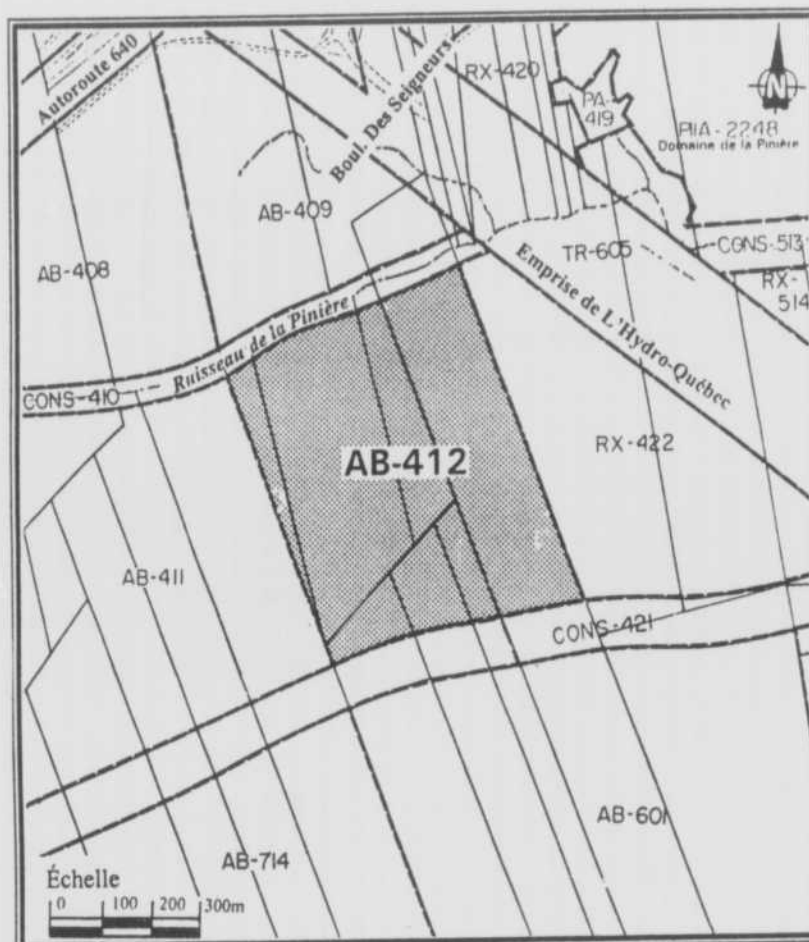
14 juillet 1997, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Terrebonne, ce 20e jour du mois d'août 1997.

Le greffier de la Ville,

ME DENIS BOUFFARD, AVOCAT

Ville de Terrebonne Règlement no 2181-109-B Plan no 2181-109-B-1



La zone concernée



AVIS PUBLIC

JOURNÉE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2181-109-C

AVIS EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2181-109-C MONTRÉ EN OMBRAGE SUR LE PLAN ANNEXÉ AU PRÉSENT AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est donné que lors de sa séance tenue le 14 juillet 1997, le Conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2181-109-C:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2181.

QUE l'objet dudit règlement est de modifier la définition S-5.7 applicable aux services récréatifs dans la zone agricole AB-601 et l'article 3.5 sur les usages interdits dans la zone agricole AB-601.

QUE les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné apparaissant au croquis ci-joint peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

QUE ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le mardi 26 août 1997, au bureau du greffier à l'hôtel de ville, au 775, rue St-Jean-Baptiste, à Terrebonne.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de NEUF (9) et, qu'à défaut de ce nombre, le règlement numéro 2181-109-C sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le mardi 26 août 1997 à 19 h au bureau du greffier à l'hôtel de ville.

QUE le règlement numéro 2181-109-C peut être consulté chaque jour et durant la période d'enregistrement au bureau du greffier à l'hôtel de ville.

Description de la zone concernée:

AB-601: Cette zone est située entre le Chemin de la Côte Terrebonne et la zone de conservation (CONS-421), le tout tel que montré au plan ci-joint.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ:

1. Comme condition générale à remplir le 14 juillet 1997:

Être soit domicilié dans ce secteur, soit propriétaire d'un immeuble situé dans ce secteur, soit occupant d'une place d'affaires située dans ce secteur. Donné à Terrebonne, ce 21e jour du mois de mai 1997.

2. Conditions supplémentaires particulières aux personnes physiques à remplir le 14 juillet 1997:

Être majeur et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du Curateur public.

3. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et cooccupants d'une place d'affaires:

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou occupant de la place d'affaires; (Note: un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

CONDITION D'EXERCICE DU DROIT À L'ENREGISTREMENT D'UNE PERSONNE MORALE:

Désigner par une résolution, parmi ses membres,

administrateurs ou employés, une personne qui, le 14 juillet 1997, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Terrebonne, ce 20e jour du mois d'août 1997.

Le greffier de la Ville,

ME DENIS BOUFFARD, AVOCAT

Ville de Terrebonne Règlement no 2181-109-C Plan no 2181-109-C-1



La zone concernée

PAYEZ DANS 3 MOIS* SANS INTÉRÊTS

Combustion lente

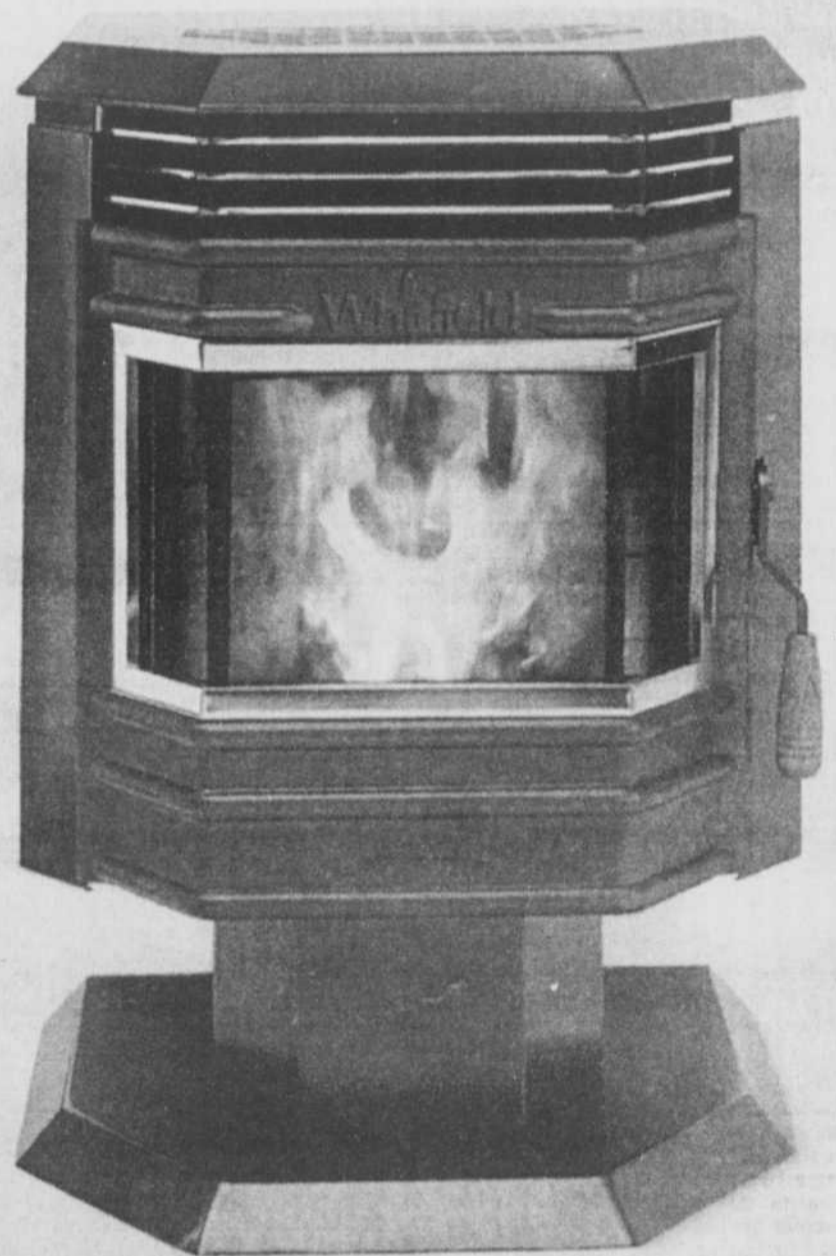
Poêle aux granules de bois

LASER

FOYER À DÉGAGEMENT ZÉRO



Fabriqu  au Qu bec par
FOYERS SUPR ME inc



Whitfield

Foyer incluant :

- Choix de couleur pour le contour
- 2 ventilateurs
- 1 contr le de vitesse
- Chauffe 2000 pi.ca.
- Bo te   feu de construction sup rieure. 100% en acier inoxydable

Jusqu' 
78%
d'efficacit 

Po le vous offrant :

- Choix de couleur
- Chauffe 1500 p.c.
- Bac   cendre de grande dimension facilitant le nettoyage.

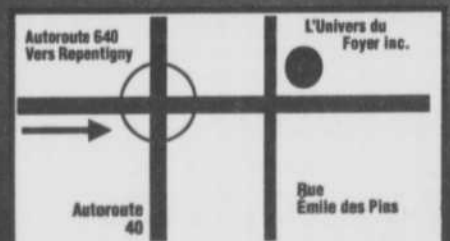
*SUR APPROBATION DE CR DIT

L'Univers du Foyer inc.

125,  mile des Pins,
Charlemagne

Membre de l'Association
professionnel de chauffage (A.P.C.)

657-1867
386-4479



★ «Arsène Lupin»
a eu du fil à retordre
avec l'équipe
★ les Étoiles
★ Journal de Montréal/CKOI



On reconnaîtra ici les joueurs de l'équipe Arsène Lupin et les vedettes de l'équipe Journal de Montréal/CKOI après une partie teintée d'humour. De l'équipe Arsène Lupin: Sylvain Mantion, Daniel Jasmin, Simon Gauthier, Simon Chartrand, Yves Jasmin, Richard Charette, Patrick Jacques, Claude René, Mario Montmigny, Richard Bruno, Bario Beaulieu, Tony Enrique. De l'équipe Étoile: Alain Choquette, Chantal Maccabée, Michel Lafrance, Michel Goyette, Éric et Patrice Brisebois, Nathalie Lambert, Richard Z. Sirois, Isabelle Charest, Christian Campeau, Donald Brashier, Mario Jean et le jeune Pierre Alexandre.



C'est Simon Chartrand, à l'avant, qui a organisé une partie de balle-molle entre l'équipe Étoiles Journal de Montréal/CKOI et l'équipe du bar-discothèque Arsène Lupin. Il est ici en compagnie de Dany Aspirot, Jean Lusignan des Cobras, Mario Fabbri, Chantal Maccabée et Christian Campeau.

Près de 800 personnes sont venues assister à la partie de balle-molle opposant l'équipe du bar Arsène Lupin avec l'équipe Étoiles Journal de Montréal/CKOI.



Plus de 800 personnes sont venues assister à la joute de balle-molle entre les vedettes de l'équipe Centre HI-FI/Journal de Montréal/CKOI et l'équipe du bar-discothèque Arsène Lupin, membre de la Ligue du Vieux-Terrebonne.

Carole Parent

Une partie jouée sous le signe de l'humour, avec comme animateur Christian Campeau. Ce dernier ainsi que Richard Z. Sirois et l'humoriste Mario Jean ont multiplié les occasions de faire rire les spectateurs présents.

Jusqu'à la 4e manche, l'équipe Arsène Lupin devançait les invités par la marque de 2 à 0. C'est Michel Goyette qui a fait le 1er but pour l'équipe Étoiles Journal de Montréal/CKOI. Donald Brashier des Canucks de Vancouver a, pour sa part, couru deux buts, en portant à bout de bras un jeune joueur d'une dizaine d'années recruté dans l'assistance. Le jeune Pierre Alexandre n'était pas peu fier de participer à cette joute.

Le lanceur de l'équipe Étoiles, l'humoriste Mario Jean, a eu la surprise de recevoir une balle quasiment en pleine figure. D'ailleurs plusieurs balles se sont égarées, notamment du côté des spectateurs plutôt que sur le terrain. Il serait prudent la prochaine fois, de songer à porter un casque protecteur pour assister à ce genre de partie!

En définitive les gens présents ont manifesté leur plaisir par de chaleureux applaudissements et les rires ont fusé de nombreuses reprises. La partie s'est terminée par le compte 10 à 6 pour l'équipe Étoiles. Soulignons toutefois que le comptage des points, plutôt fantaisiste, n'avait vraiment rien à voir avec la rigueur ha-

bituelle. Il s'agissait bien entendu d'une rencontre amicale dans le cadre de la tournée de l'équipe Étoile qui en est à sa treizième édition et qui réunit des personnalités telles que Chantal Maccabée, Richard Z. Sirois, la patineuse de vitesse Isabelle Charest, Michel Choquette, Éric Brisebois, etc.

En principe, cette partie devait permettre la remise 3000\$ à l'Association de baseball mineur de Terrebonne et 1500\$ aux Cobras de La Plaine. L'organisateur M. Simon Chartrand regrette le manque de participation de ces deux clubs sportifs: «Avec les 550 jeunes de ces clubs, on aurait pu s'attendre facilement à une assistance trois fois plus nombreuse», a-t-il ajouté, déçu.

ÉDUCATION CANINE

- Maternelle
- Obeissance
- Garderie éducative
- Agilité I, II, III

A PARTIR DE **89⁹⁵\$** (Debut 25 août 1997)

LA DIFFÉRENCE

COMPLEXE ÉDUCATIF CANIN

625, Côte Terrebonne
Terrebonne 961-0056

MOTONEIGES ILLIMITÉES

Le Magasin #1 de la Motoneige au Québec
Yamaha • Bombardier • Artic Cat • Polaris

Vous êtes cordialement invités
À NOTRE
JOURNÉE
PORTES OUVERTES

Dimanche le 24 août 1997
9 heures à 21 heures

Venez voir nos spéciaux

INVITÉS

Jacques Villeneuve



Jacques Villeneuve

Alexandre Tagliani
(Visite éclair)



SERVICE
Vérification et ajustement complets
139⁹⁵\$ (plus taxes)
Voir détails en magasin.

ACHETEZ UNE MOTONEIGE ET PAYER SEULEMENT EN JANVIER 1998!

5 litres **18⁹⁵\$** (plus taxes) 5 litres
Huile Prolab
5 litres
Limite de 2 par client.

19⁹⁵\$ (plus taxes) **Mitaines de nylon** | **39⁹⁵\$** (plus taxes) **Gants de cuir de couleurs**
Plus de 500 paires en stock!
Modèles sélectionnés. (Fin de ligne 1996-97)

20% à 50% sur tous les modèles
ProRacing Hydro Tech Choko Bear Designer, etc.
Plus de 1000 habits! adultes et enfants (fin de ligne 1996-97)

89⁹⁵\$ (plus taxes) **Trail Star Ensemble 2 pièces enfant** | **99⁹⁵\$** (plus taxes) **Choko Lite Ensemble 2 pièces adulte**
(fin de ligne 1996-97) Plus de 300 ensembles!

30% **Lisses au carbures** | **25%** **CO-RECTORS**
KIMPEAction...
Inventaire en magasin seulement.

Autoroute 640 3250, boul. des Entreprises Terrebonne, Qc J6Y 4J8
Sortie 35 **Tél.: (514) 477-4000** Internet: automechpro.com/motoneige
Fax: (514) 477-3600
Sentier, Local #333

AVIS PUBLIC

USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.

PUBLICATION DES NORMES FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LACHENAIE

Gouvernement du Québec

Décret 1549-95, 29 novembre 1995

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de Usine de Triage Lachenaie inc. pour la réalisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie sur le territoire de la Ville de Lachenaie

ATTENDU QUE la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (L.R.Q., c. E-13-1) soumet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), tous les projets d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou d'un dépôt de matériaux secs au sens du Règlement sur les déchets solides (R.R.Q., 1981, Q-2, r.14);

ATTENDU QUE Usine de Triage Lachenaie inc. a l'intention de réaliser l'agrandissement de son lieu d'enfouissement sanitaire situé sur les lots P-78, P-79, P-80, P-81, P-82 et P-83 du cadastre officiel de la Paroisse de Lachenaie.

ATTENDU QU' à cet effet, Usine de Triage Lachenaie inc. a présenté au ministre de l'Environnement et de la Faune une demande pour l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU' au 14 juin 1993, date de prise d'effet de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets, le certificat prévu à l'article 54 précité n'avait pas été délivré pour ce projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la réalisation de ce projet d'agrandissement est soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU' aux termes de l'article 2 de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets, la demande présentée par Usine de Triage Lachenaie inc. au ministre visant à obtenir, pour son projet d'agrandissement, le certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement tient lieu de l'avis prescrit par l'article 31.2 de la même loi;

ATTENDU QUE Usine de Triage Lachenaie inc. a déposé, le 7 janvier 1994, auprès du ministre de l'Environnement et de la Faune une étude d'impact concernant son projet;

ATTENDU QUE cette étude d'impact a été rendue publique le 26 avril 1994 et que ce projet a franchi l'étape d'information et de consultation publiques prévue par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.9);

ATTENDU QU' il y a eu plusieurs demandes d'audience publique concernant ce projet;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Faune a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et de médiation environnementale;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a déposé le 1er septembre 1994 son rapport d'enquête et de médiation environnementale;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a conclu dans ce rapport qu'il n'était pas possible d'entreprendre une démarche de médiation et que le projet devrait être examiné dans le cadre d'une audience publique;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Faune a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'audience publique;

ATTENDU QUE des audiences publiques sur ce projet ont été tenues les 23, 24, 25 et 26 janvier 1995 et les 6, 7, 8 et 9 mars 1995;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a soumis son rapport d'enquête et d'audiences publiques;

ATTENDU QUE l'enquête et l'audience publique amènent le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à conclure que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Usine de Triage Lachenaie inc. situé sur le territoire de la Ville de Lachenaie pourrait être autorisé à certaines conditions;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Faune a soumis un rapport sur l'analyse environnementale de ce projet;

ATTENDU QUE cette analyse environnementale amène le ministre à conclure que ce projet est acceptable sur le plan environnemental à certaines conditions;

ATTENDU QUE l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que le gouvernement peut, à l'égard d'un projet soumis à la section IV.1 du chapitre I de cette loi, délivrer un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet avec ou sans modifications et aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QU' aux termes de l'article 3 de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux

d'élimination de déchets, le gouvernement peut, lorsqu'il autorise un projet en application de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement et s'il le juge nécessaire pour assurer une protection accrue de l'environnement, fixer dans le certificat d'autorisation des normes différentes de celles prescrites par le Règlement sur les déchets solides, notamment en ce qui a trait aux conditions d'établissement, d'exploitation et de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire visé par ce projet;

ATTENDU QU' il a lieu de délivrer à Usine de Triage Lachenaie inc. un certificat pour l'autoriser à agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire qu'elle exploite à Lachenaie, mais en apportant des modifications au projet qu'elle a soumis, en déterminant des conditions et en fixant des normes différentes de celles prescrites par le Règlement sur les déchets solides;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QU' un certificat d'autorisation soit délivré en faveur de Usine de Triage Lachenaie inc. pour l'autoriser à agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire qu'elle exploite sur les lots P-78, P-79, P-80, P-81, P-82 et P-83 du cadastre officiel de la Paroisse de Lachenaie aux conditions suivantes:

CONDITION 1: CONDITIONS ET MESURES APPLICABLES

Réserve faite des conditions prévues au présent décret, l'aménagement, l'exploitation, la fermeture et la gestion post-fermeture de l'aire d'enfouissement autorisée par ledit décret devront être conformes aux modalités et mesures prévues dans les documents suivants:

1 NOVE ENVIRONNEMENT INC. (1993): Usine de Triage Lachenaie inc. Exploitation du secteur est du site d'enfouissement sanitaire (Ville de Lachenaie). Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement du Québec.

2 SERRENER CONSULTATION INC. (1993): Demande d'exploitation du secteur est zoné enfouissement sanitaire, volume 1, présentation du projet.

3 SERRENER CONSULTATION INC. (1993): Demande d'exploitation du secteur est zoné enfouissement sanitaire, volume 3, plans d'aménagement.

4 SERRENER CONSULTATION INC. (1993): Demande d'exploitation du secteur est zoné enfouissement sanitaire, volume 4, étude géotechnique et hydrogéologique, lots 78 à 83.

5 SERRENER CONSULTATION INC. (1993): Compilation des données géologiques, géotechniques et hydrogéologiques du site UTL inc.

6 SERRENER CONSULTATION INC. (1993): État de la situation Gestion intégrée des déchets, région potentiellement desservie par UTL inc.

7 FILIATRAULT, MCNEIL & ASSOCIATES INC.: Lachenaie Landfill Site, Stormwater Pollution Prevention Plan and Stormwater Master Plan, 22 p. et annexes

8 NOVE ENVIRONNEMENT INC. (1993): Références documentaires à la directive ministérielle de l'étude d'impact sur l'environnement.

9 NOVE ENVIRONNEMENT INC. (1993): Résumé, Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement du Québec.

10 USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.: Demande d'exploitation du secteur est, zoné enfouissement sanitaire volume 2: Documents administratifs.

11 NOVE ENVIRONNEMENT INC. (1995): Évaluation environnementale du traitement et du rejet du lixiviat.

12 BIOTHERMICA INTERNATIONAL INC.: Étude de la dispersion du H₂S généré par la dégradation des déchets.

13 BIOTHERMICA INTERNATIONAL INC.: Demande de certificat d'autorisation, Réseau de captage du biogaz et centrale électrique, BFI Énergie inc.

14 USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.: Lettre de M. Yves Normandin du 3 octobre 1995 concernant la pente du toit de l'aire d'enfouissement.

CONDITIONS 2: LIMITATIONS

La quantité maximale de déchets qui peut être enfouie annuellement dans l'aire d'enfouissement autorisée par le présent décret est établie à 970 000 tonnes.

Par ailleurs, ne peuvent être enfouis dans cette aire d'enfouissement que les déchets générés dans l'un ou l'autre des territoires suivants:

- L'île de Montréal;
- la Ville de Laval;
- les municipalités régionales de comté qui suivent: Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, Rivière-du-Nord, Montcalm, Les Moulins, L'Assomption, Joliette.

Cependant, l'exploitant de ce lieu d'élimination pourra accepter des déchets provenant d'autres territoires lorsque la quantité de déchets apportés à ce lieu et provenant des territoires énumérés ci-dessus est insuffisante pour atteindre le plafond annuel fixé dans la présente condition.

CONDITION 3: PROGRAMME D'ASSURANCE ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Usine de Triage Lachenaie inc. devra se doter d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité complet portant sur les intervenants, sur tous les matériaux utilisés ainsi que sur les travaux de construction pour l'aménagement des cellules et du système d'imperméabilisation, des écrans périphériques, du système de captage et de traitement des eaux de lixiviation, du système de captage et de traitement des biogaz, du recouvrement final et de tous les équipements connexes qui seront autorisés sur le site. Ce programme devra être sous la responsabilité d'un tiers indépendant.

Ces documents et renseignements devront accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 4: ZONE TAMPON

L'aire d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire devra être pourvue d'une zone tampon d'une largeur minimale de 50 mètres. Usine de Triage Lachenaie inc. doit être propriétaire de cette zone ou en détenir les droits d'usage. Les limites intérieures et extérieures de cette zone tampon doivent être facilement visibles pour fins d'inspection.

CONDITION 5: COUCHE DE SOL DRAINANT

La couche drainante du système de captage des eaux de lixiviation devra être composée d'un sol granulaire contenant moins de 5 % en poids de particules passant le tamis # 200, avoir une épaisseur minimale de 50 cm et une conductivité hydraulique supérieure ou égale à 1×10^{-3} cm/s. De plus, la couche drainante doit être isolée du terrain naturel (argile) par une couche filtrante (ex.: géotextile), à moins que la couche drainante possède les caractéristiques requises pour servir de filtre.

Sur les parois de l'aire d'enfouissement, la couche de sol granulaire peut être remplacée par tout autre matériau équivalent (ex.: géonet), compatible avec les déchets et le lixiviat.

Les modifications aux plans et devis requises par la présente condition devront accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 6: ÉCRAN PÉRIPHÉRIQUE

L'aménagement du mur d'étanchéité périphérique devra être conçu avec un matériau dont la conductivité hydraulique maximal est de 1×10^{-6} cm/s.

CONDITION 7: FOSSÉ DE DRAINAGE

Selon le détail B du plan E5, le fossé périphérique inférieur de la limite est du lieu d'enfouissement sanitaire est situé au-dessus d'une zone où il y a des déchets. Ce fossé doit être déplacé afin d'être à l'extérieur de la zone d'enfouissement des déchets.

CONDITION 8: RECOUVREMENT FINAL

Le recouvrement final aura une épaisseur minimale de 1,2 mètre et sera constitué des 4 horizons suivants:

— une couche de drainage composée de sol ayant une épaisseur de 30 cm au moins, une conductivité hydraulique minimale de 1×10^{-3} cm/s permettant la circulation des liquides et des gaz;

— une couche imperméable constituée de sol ayant une conductivité hydraulique maximale de 1×10^{-6} cm/s sur une épaisseur d'au moins 45 cm après compactage ou d'une membrane synthétique d'étanchéité ayant une épaisseur d'au moins 1 mm;

— une couche de sol ayant une épaisseur de 45 cm au moins et dont les caractéristiques permettent de protéger la couche imperméable;

— une couche de sol apte à la végétation d'une épaisseur d'au moins 15 cm.

Les couches de sol mentionnées ci-dessus peuvent aussi être constituées de tout autre matériau dont l'efficacité est au moins équivalente à celle des matériaux qui y sont prescrits.

Les modifications aux plans et devis requises par la présente condition devront accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 9: PAROIS DES BASSINS DE TRAITEMENT

Afin de contrer le phénomène d'érosion les parois des bassins de traitement devront être réaménagées avec des pentes de 3 dans 1 et protégées par de l'engrènement ou par tout autre aménagement ayant le même effet.

CONDITION 10: EAUX DE LIXIVIATION

Le promoteur devra rejeter les eaux de lixiviation dans la rivière des Mille Îles via l'émissaire de l'usine d'épuration des eaux usées municipales de Mascouche et de Lachenaie tel que proposé dans le document de Nove Environnement de juin 1995 intitulé Évaluation environnementale du traitement et du rejet du lixiviat.

Le promoteur devra déposer une demande de modification du système de traitement des eaux de lixiviation dans les trois mois suivant le présent décret et les travaux de modification devront être réalisés dans les

9 mois suivant la délivrance du certificat obtenu en vertu de l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Aucun rejet ne pourra être effectué dans le ruisseau Saint-Charles après le 31 décembre 1996.

Les eaux de lixiviation collectées par le système de captage ne pourront être rejetées dans l'émissaire de la station d'épuration que si elles respectent les valeurs limites suivantes:

- a) azote ammoniacal (exprimé en N): 30 milligrammes par litre;
- b) cadmium total (Cd): 0,1 milligramme par litre;
- c) chrome total (Cr): 0,5 milligramme par litre;
- d) coliformes fécaux: 200 par 100 millilitres;
- e) coliformes totaux: 2 400 par 100 millilitres;
- f) composés phénoliques: 0,02 milligramme par litre;
- g) cuivre total (Cu): 1 milligramme par litre;
- h) cyanures totaux (exprimés en CN): 0,1 milligramme par litre;
- i) demande biochimique en oxygène sur 5 jours (DBO₅): 40 milligrammes par litre;
- j) demande chimique en oxygène (DCO): 100 milligrammes par litre;
- k) fer total (Fe): 10 milligrammes par litre;
- l) huiles et graisses totales: 15 milligrammes par litre;
- m) mercure total (Hg): 0,001 milligramme par litre;
- n) nickel total (Ni): 1 milligramme par litre;
- o) pH: supérieur à 6,0 mais inférieur à 9,5;
- p) plomb total (Pb): 0,1 milligramme par litre;
- q) solides en suspension totaux (SES): 50 milligrammes par litre;
- r) sulfures totaux (exprimés en S): 1 milligramme par litre;
- s) zinc total (Zn): 1 milligramme par litre;
- t) aluminium (Al): 5 milligrammes par litre;
- u) sulfates (SO₄): 1500 milligrammes par litre;
- v) chlorures (Cl): 1500 milligrammes par litre;
- w) baryum (Ba): 5 milligrammes par litre;
- x) bore (B): 50 milligrammes par litre;
- y) phosphore (P): 1 milligramme par litre.

La valeur limite prévue au paragraphe j du premier alinéa peut être remplacée par un enlèvement d'au moins 95 % de la demande chimique en oxygène (DCO) lorsque les eaux de lixiviation sont traitées par le système de traitement.

CONDITION 11: EAUX SOUTERRAINES

Le promoteur devra mesurer avant la mise en exploitation du lieu et pour chaque puits de contrôle, la concentration des paramètres mentionnés ci-dessous:

Dans le cas où la concentration des paramètres dépasse les valeurs limites inscrites ci-dessous, cette concentration deviendra la nouvelle norme à ne pas dépasser.

Le promoteur ne doit pas permettre la contamination des eaux souterraines mesurée au moindre de la limite de la propriété ou de 150 mètres de l'aire d'enfouissement au-delà des normes prescrites ci-dessous:

- a) azote ammoniacal (exprimé en N): 0,5 milligramme par litre;
- b) baryum (Ba): 1 milligramme par litre;
- c) bore total (B): 5 milligrammes par litre;
- d) cadmium total (Cd): 0,005 milligramme par litre;
- e) chrome total (Cr): 0,05 milligramme par litre;
- f) coliformes fécaux: 0 bactérie coliforme fécale par 100 millilitres d'eau;
- g) coliformes totaux: 10 bactéries coliformes par 100 millilitres d'eau;
- h) composés phénoliques: 0,002 milligramme par litre;
- i) cuivre total (Cu): 1 milligramme par litre;
- j) cyanures totaux (exprimés en CN): 0,2 milligramme par litre;
- k) demande biochimique en oxygène sur 5 jours (DBO₅): 3 milligrammes par litre;
- l) demande chimique en oxygène (DCO): 8 milligrammes par litre;
- m) fer total (Fe): 0,3 milligramme par litre;
- n) mercure total (Hg): 0,001 milligramme par litre;
- o) nitrates et nitrites (exprimés en N): 10 milligrammes par litre;

AVIS PUBLIC

USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.

PUBLICATION DES NORMES FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUSSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE SUR LE TERRITOIRE

DE LA VILLE DE LACHENAIE

(suite)

- p) Ph: supérieur à 6,5 mais inférieur à 8,5;
 q) plomb total (Pb): 0,05 milligramme par litre;
 r) chlorures totaux (Cl): 250 milligrammes par litre;
 s) sulfates totaux (exprimés en SO₄): 500 milligrammes par litre;
 t) sulfures totaux (exprimés en S): 0,05 milligramme par litre;
 u) zinc (Zn): 5 milligrammes par litre.

CONDITION 12: SURVEILLANCE DES EAUX DE LIXIVIATION ET DES EAUX SOUTERRAINES

Un programme de surveillance des eaux de lixiviation, des eaux souterraines et des eaux résurgentes devra être mis en œuvre tout au long de l'exploitation de la zone d'enfouissement autorisée par le présent décret et pour une période minimale de 30 ans après la fermeture du lieu d'enfouissement. Ce programme comportera les mesures de contrôle et de surveillance suivantes:

a) Eaux de lixiviation

— Lorsqu'il y aura pompage des eaux de lixiviation, le promoteur procédera au moins une fois par mois au prélèvement d'échantillons des eaux de lixiviation à l'entrée et à la sortie du système de traitement. Les eaux de lixiviation à l'entrée seront prélevées au prorata de leur provenance. Lors de l'échantillonnage, le débit des eaux de lixiviation devra être mesuré à l'entrée et à la sortie du système de traitement;

— l'analyse de ces échantillons afin de mesurer tous les paramètres mentionnés à la condition 10;

— les dispositions précédentes relatives aux prélèvements et aux analyses sont également applicables aux eaux souterraines qui font résurgence sur le site. Dans ce cas, les solides en suspension seront exclus des substances à analyser.

b) Eaux souterraines

— Pour les fins de suivi de la qualité des eaux souterraines, le réseau des puits de contrôle doit comprendre au moins 9 piézomètres dont un installé à l'amont hydraulique du lieu d'enfouissement sanitaire de manière à contrôler la qualité des eaux souterraines avant leur migration dans le sol. Les autres sont répartis en aval entre l'aire d'enfouissement des déchets et la limite de propriété, sans toutefois excéder une distance de 150 m;

— le prélèvement dans chacun des piézomètres, au moins trois fois par année soit au printemps, à l'été et à l'automne, d'échantillons d'eau souterraine;

— la mesure, à cette occasion, du niveau piézométrique des eaux souterraines dans chaque piézomètre;

— une série d'analyses, au moins une fois par année, de ces échantillons afin de mesurer tous les paramètres mentionnés à la condition 11;

— les deux autres séries d'analyses pourront ne porter que sur les paramètres et indicateurs suivants:

- l'azote ammoniacal (N);
- les chlorures (Cl);
- la demande chimique en oxygène (DCO);
- les nitrates et nitrites (N);
- les sulfates (SO₄);

— cependant, dès que l'analyse d'un échantillon montrera:

• soit une fluctuation significative d'un paramètre ou d'un indicateur mentionné au tiret précédent;

• soit un dépassement d'une valeur limite mentionnée à la condition 11;

il devra être procédé sans délai, dans le piézomètre en cause, à l'analyse de tous les paramètres et indicateurs mentionnés à la condition 11. Une telle analyse devra se poursuivre lors des séries d'analyses subséquentes et ce, jusqu'à ce que la situation soit corrigée.

c) Méthodes de prélèvement

Le prélèvement des échantillons des eaux de lixiviation, des eaux souterraines et des eaux résurgentes s'effectuera conformément aux modalités prévues dans le Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales publié par le ministère de l'Environnement et de la Faune (Codification: EN940112), réserve faite de la disposition suivante:

— les échantillons des eaux de lixiviation, des eaux souterraines et des eaux résurgentes ne doivent faire l'objet d'aucune filtration, ni lors de leur prélèvement ni préalablement à leur analyse.

d) Analyses

Les échantillons des eaux de lixiviation, des eaux souterraines et des eaux résurgentes prélevés devront être analysés par un laboratoire accrédité par le ministre

en vertu de l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

e) Transmission des résultats

L'exploitant devra transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune, dans les trente jours de leur réception, les résultats et ces analyses ou mesures. Toutefois, en cas de non-respect des valeurs limites ou d'une fluctuation significative d'un paramètre ou d'un indicateur, il devra, dans les sept jours qui suivent celui où il en a connaissance, informer par écrit le ministre de ce fait et des mesures correctives à mettre en place.

Devra également être transmis au ministre, en même temps que les informations mentionnées ci-dessus, un écrit par lequel l'exploitant atteste que les prélèvements d'échantillons ont été faits en conformité avec les formalités et règles de l'art applicables.

Une description du programme de surveillance prescrit par la présente condition devra accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 13: SURVEILLANCE DES BIOGAZ

Un programme de surveillance du biogaz devra être mis en œuvre tout au long de l'exploitation de la zone d'enfouissement autorisée par le présent décret et pour une période minimale de 30 ans après la fermeture du lieu d'enfouissement. En plus du programme de contrôle proposé par le promoteur, ce dernier devra mesurer la concentration de méthane au moins quatre fois par année:

— à l'intérieur des bâtiments et installations situés dans les limites du lieu d'enfouissement sanitaire;

— dans l'air ambiant et le sol à au moins neuf points de contrôle répartis uniformément à la limite du lieu d'enfouissement.

La concentration de méthane contenu dans le biogaz ne doit pas dépasser 25 % de sa limite inférieure d'explosivité, soit 1,25 % en volume de méthane dans l'air, lorsqu'il est émis ou parvient à migrer et s'accumuler dans les endroits suivants:

— à l'intérieur des bâtiments ou installations autres que les systèmes de captage ou de traitement des lixiviats ou du biogaz qui sont situés dans les limites du lieu d'enfouissement sanitaire;

— dans l'air ambiant et le sol aux limites du lieu d'enfouissement sanitaire.

Transmission des résultats

L'exploitant devra transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune, dans les trente jours de leur réception, les résultats de ces analyses ou mesures. Toutefois, en cas de non-respect des valeurs limites, il devra, dans les sept jours qui suivent celui où il en a connaissance, informer par écrit le ministre de ce fait et des mesures correctives à mettre en place.

Devra également être transmis au ministre, en même temps que les informations mentionnées ci-dessus, un écrit par lequel l'exploitant atteste que les prélèvements d'échantillons ont été faits en conformité avec les formalités et règles de l'art applicables.

Une description du programme de surveillance prescrit par la présente condition devra accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 14: SURVEILLANCE DU CLIMAT SONORE

Dès que les installations seront opérationnelles, l'exploitant devra effectuer une mesure de bruit diurne et une mesure de bruit nocturne pour chacun des secteurs résidentiels entourant le lieu d'enfouissement. Ces mesures, effectuées au moyen des indices conventionnels de niveau équivalent de bruit pendant 60 minutes LEQ (60 min) et du niveau de bruit atteint ou dépassé pendant 95 % du temps d'observation L95, doivent refléter autant que possible la contribution sonore des équipements opérant sur le site, de l'usine de traitement du biogaz et de la circulation des camions à chaque point de mesure.

D'autres mesures identiques devront suivre chaque fois qu'une modification significative sera apportée aux installations autorisées.

L'augmentation de bruit produite par les activités sur le site et évaluée aux limites de toute zone résidentielle, commerciale ou mixte ou à toute construction ou immeuble devra être inférieure à 3 dBA pour le LEQ et à 5 dBA pour le L95, le jour comme la nuit.

Transmission des résultats

L'exploitant devra transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune, dans les trente jours de leur réception, les résultats de ces analyses ou mesures. Toutefois, en cas de non-respect des valeurs limites, il devra, dans les sept jours qui suivent celui où il en a connaissance, informer par écrit le ministre de ce

fait et des mesures correctives à mettre en place.

Devra également être transmis au ministre, en même temps que les informations mentionnées ci-dessus, un écrit par lequel l'exploitant atteste que les mesures ont été faites en conformité avec les formalités et règles de l'art applicables par un tiers indépendant.

Une description du programme de surveillance prescrit par la présente condition devra accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 15: SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le promoteur devra valider les résultats des modèles de production de biogaz et de dispersion des contaminants au plus tard deux ans après l'émission de la présente autorisation. Les résultats des modèles seront validés à partir de l'information recueillie sur le terrain.

Le réseau de captage et son raccordement au système de traitement du biogaz seront mis en place au fur et à mesure de la mise en place du recouvrement final.

Transmission des résultats

L'exploitant devra transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune, dans les trente jours de leur réception, les résultats de ces analyses ou mesures.

Devra également être transmis au ministre, en même temps que les informations mentionnées ci-dessus, un écrit par lequel l'exploitant atteste que les mesures ont été réalisées en conformité avec les formalités et règles de l'art applicables par un tiers indépendant.

Une description du programme de surveillance prescrit par la présente condition devra accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 16: SURVEILLANCE DES GOÉLANDS

Le promoteur devra mettre sur pied une table de concertation régionale dont le mandat sera de mettre en place une solution aux nuisances générées par la présence des goélands. Le promoteur pourra inviter la Ville de Montréal, la Communauté urbaine de Montréal, les villes environnantes et le ministre de l'Environnement et de la Faune à désigner un représentant à cette table. En attendant que la solution retenue ait démontré une réduction significative de la quantité de goélands présents sur le site, le promoteur continuera d'avoir recours aux techniques connues pour éloigner les goélands.

CONDITION 17: CALENDRIER DE RÉALISATIONS DES TRAVAUX

Le promoteur devra mettre à jour le calendrier de réalisation des travaux du projet d'agrandissement qui devra accompagner la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 18: COMITÉ DE VIGILANCE

Dans les deux mois suivant la réception du certificat de conformité du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement, le promoteur devra mettre en place un comité de vigilance dont le mandat sera de s'assurer que les intervenants, la population et les médias possèdent une bonne compréhension des enjeux et une information de qualité et répondre aux interrogations des divers intervenants. À cette fin, le comité pourra consulter la documentation relative aux programmes de surveillance, vérifier le respect des exigences du ministère de l'Environnement et de la Faune et suggérer les actions souhaitées au promoteur.

Le promoteur devra désigner un représentant et inviter les intervenants suivants à désigner un représentant pour faire partie de ce comité: la Ville de Lachenaie, la MRC Les Moulins, la Régie régionale de la Santé, trois groupes de citoyens actifs dont un groupe environnemental local et le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Les réunions auront lieu à une fréquence et dans un lieu déterminé par la majorité des intervenants.

L'exploitant devra fournir au comité tous les documents pertinents requis pour l'exécution de son mandat et assumer les coûts relatifs à l'exécution de cette condition.

CONDITION 19: PROJETS CONNEXES

Le promoteur devra réaliser les trois projets connexes décrits dans l'étude d'impact soit le centre de tri, le centre de compostage et la centrale électrique. Le ministère de l'Environnement et de la Faune a déjà autorisé le centre de compostage et la centrale électrique. Ces deux projets devront être en opération avant le 31 décembre 1996. En ce qui concerne le centre de tri, le promoteur devra présenter la demande de certificat dans les 3 mois du présent décret et débuter les travaux de construction du centre de tri prévue dans son étude d'impact dans les 9 mois suivant la délivrance de l'autorisation émise par le ministre de l'Environnement et de la Faune. La capacité

du centre de tri devra être augmentée à 200 000 tonnes métriques par année avant le 31 décembre 1999.

CONDITION 20: RECHERCHE

En plus des fonds versés à la Chaire de recherche industrielle en bioprocédés d'assainissement de sites contaminés, le promoteur devra consacrer un montant de 100 000 \$ à la recherche pour améliorer l'efficacité du système de traitement des eaux de lixiviation.

CONDITION 21: GARANTIE

L'exploitation de l'aire d'enfouissement autorisée par le présent décret est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, d'une garantie de 1 000 000 \$ destinée à assurer, pendant cette exploitation et lors de la fermeture du site, l'exécution des obligations auxquelles est tenu l'exploitant par application de la Loi sur la qualité de l'environnement, des règlements, d'une ordonnance ou du présent décret.

Ainsi, en cas de défaut de l'exploitant, cette garantie doit servir au paiement des dépenses engagées par le ministre de l'Environnement et de la Faune, en vertu des articles 113, 114, 115 et 115.1 de la loi précitée.

Cette garantie doit être fournie sous l'une ou l'autre des formes suivantes:

1° en espèces, par mandat bancaire ou par chèque certifié fait à l'ordre du ministre des Finances;

2° par des titres au porteur émis ou garantis par le Québec, le Canada ou une province canadienne, les États-Unis d'Amérique ou l'un des États membres, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, une municipalité ou une commission scolaire au Canada ou une fabrique au Québec;

3° par un cautionnement ou une police de garantie, avec stipulation de solidarité et renonciation aux bénéfices de discussion et de division, souscrit auprès d'une personne morale autorisée à se porter caution en vertu de la Loi sur les banques (L.C., 1991, c. 46), de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01) ou de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32);

4° par une lettre de crédit irrévocable émise par une banque ou une caisse d'épargne et de crédit.

Les sommes d'argent, mandats, chèques ou titres fournis en garantie sont mis en dépôt auprès du ministre des Finances, pour la durée de l'exploitation et jusqu'à l'expiration de la période de douze mois qui suit la fermeture du site.

La garantie fournie sous forme de cautionnement, de police de garantie ou de lettre de crédit doit être d'une durée minimale de douze mois. Quinze jours au moins avant l'expiration de la garantie, l'exploitant doit transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune son renouvellement, ou toute autre garantie satisfaisant aux exigences prescrites par la présente condition.

La garantie doit également comporter une clause fixant à au moins douze mois après son expiration, ou selon le cas après sa révocation, sa résiliation ou son annulation, le délai pour présenter une réclamation fondée sur le défaut de l'exploitant d'exécuter ses obligations.

Enfin, toute clause de révocation, de résiliation ou d'annulation d'une garantie ne peut prendre effet que moyennant un préavis de quinze jours au mois envoyé au ministre de l'Environnement et de la Faune par courrier recommandé ou certifié.

Cette garantie tient lieu, à l'égard de l'aire d'enfouissement autorisée par le présent décret, de la garantie prévue à l'article 17 du Règlement sur les déchets solides.

CONDITION 22: GESTION POST-FERMETURE

L'exploitant devra appliquer les mesures de suivi décrites au présent décret et ce, pendant une période minimale de 30 ans à compter de la date de fermeture du site.

CONDITION 23: GARANTIES FINANCIÈRES POUR LA GESTION POST-FERMETURE

Usine de Triage Lachenaie inc. doit constituer, dans les conditions prévues ci-dessous, des garanties financières ayant pour but de couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture de l'aire d'enfouissement autorisée par le décret, à savoir les coûts engendrés:

• par l'application des dispositions prévues au présent décret;

• un cas de violation de ces dispositions, par toute intervention qu'autorisera le ministre de l'Environnement et de la Faune pour régulariser la situation;

• par les travaux de restauration du site suite à une contamination de l'environnement résultant de la présence de ce lieu d'élimination ou d'un accident.

Ces garanties financières peuvent être constituées sous l'une ou l'autre des formes suivantes:

AVIS PUBLIC

USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.

PUBLICATION DES NORMES FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LACHENAIE

(suite)

1° soit sous la forme d'une fiducie établie conformément aux dispositions du Code civil du Québec et aux prescriptions énumérées ci-après:

a) le fiduciaire devra être une banque, une caisse d'épargne et de crédit ou une société de fiducie;

b) le patrimoine fiduciaire sera composé des sommes versées en application du sous-paragraphe c ci-dessous, ainsi que des revenus en provenant;

c) la contribution qui devra être versée au patrimoine fiduciaire est établie à 1,50 \$ pour chaque tonne de déchets reçue sur le site. Cette contribution sera ajustée au 1er janvier de chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistique Canada; la contribution ainsi ajustée sera exigible à compter du 1er janvier. Le ministre de l'Environnement et de la Faune notifiera à l'exploitant le résultat de cette indexation.

Cette contribution devra cependant être ajustée s'il est démontré, après deux années d'exploitation, qu'elle est insuffisante pour permettre l'accomplissement de la fiducie. À cette fin, l'exploitant devra, dans les 60 jours qui suivront l'expiration de la deuxième année d'exploitation, transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune un rapport préparé par des professionnels qualifiés et indépendants contenant une réévaluation des coûts afférents à la gestion post-fermeture de l'aire d'enfouissement concernée, un état de l'évolution du patrimoine fiduciaire ainsi qu'un avis sur la suffisance des contributions qui y sont versées. Si le rapport fait état d'une insuffisance de fonds, le ministre déterminera la nouvelle contribution à verser, laquelle deviendra exigible dès sa notification à l'exploitant.

Le versement des contributions au patrimoine fiduciaire se fera trimestriellement, au plus tard le dernier jour du mois qui suivra chacun des trimestres d'exploitation. Les contributions non versées dans les délais prescrits porteront intérêt, à compter de la date du défaut, au taux légal.

Au plus tard le 31 mars de chaque année, l'exploitant devra transmettre au ministre un rapport préparé par le fiduciaire portant sur la gestion du patrimoine fiduciaire constitué en vertu de la présente condition. Ce rapport contiendra un état:

— des sommes versées au patrimoine fiduciaire au cours de l'année précédente, notamment les contributions et les revenus de placement;

— des dépenses effectuées au cours de cette période;

— du solde du patrimoine fiduciaire.

En outre, lorsqu'il y aura cessation définitive des opérations d'enfouissement sur le site, le rapport mentionné ci-dessus devra être transmis au ministre dans les 60 jours qui suivront la date de fermeture du site, et porter sur la période qui s'étend jusqu'à cette date;

d) aucune somme ne pourra être versée en exécution de la fiducie sans que le ministre de l'Environnement et de la Faune ne l'ait autorisé soit généralement, soit spécialement;

e) l'acte constitutif de la fiducie devra contenir toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'application des prescriptions énoncées dans la présente condition;

f) copie de l'acte constitutif de la fiducie, certifiée conforme par le fiduciaire, devra accompagner la demande faite pour l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

2° soit sous la forme d'une lettre de crédit satisfaisant aux prescriptions suivantes:

a) il devra s'agir d'une lettre de crédit irrévocable et inconditionnelle, au montant de 8 600 000 \$, émise en faveur du gouvernement du Québec par une banque, une caisse d'épargne et de crédit ou une société de fiducie;

b) cette lettre de crédit devra avoir pour objet de garantir qu'en cas de fermeture de l'aire d'enfouissement autorisée par le présent décret et ce, peu importe le motif de cette fermeture (soit que le site a

atteint sa capacité maximale, soit sur décision de l'exploitant, soit que ce dernier est devenu insolvable, a cessé d'exister ou est autrement incapable de continuer ses activités, ou pour tout autre motif), les mesures prescrites par le présent décret en regard de la période post-fermeture seront appliquées, et que les coûts afférents à l'application de ces mesures, de même que tous autres coûts que doivent couvrir les garanties financières constituées en vertu de la présente condition, seront assumés par Usine de Triage Lachenaie inc.;

c) cette lettre de crédit devra en outre prévoir:

— toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'application des prescriptions énoncées au paragraphe 2° de la présente condition;

— que sa durée sera d'au moins douze mois et qu'elle sera renouvelable;

— qu'au cas où Usine de Triage Lachenaie inc. ferait défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations auxquelles elle est tenue en vertu du présent décret et dont l'exécution est garantie par la lettre de crédit, un montant équivalent au total des dépenses nécessaires pour assurer l'application des dispositions du présent décret jusqu'à l'expiration de la période de suivi de trente ans, sans excéder toutefois la somme de 8 600 000 \$, deviendra exigible du garant en un seul versement et sur simple demande du ministre de l'Environnement et de la Faune, étant entendu que le montant qui sera alors demandé par le ministre devra faire foi de ces dépenses;

— qu'au plus tard le cent-vingtième jour précédant la date d'échéance de la lettre de crédit, le garant sera tenu d'informer le ministre de l'Environnement et de la Faune de cette date d'échéance et de son intention de renouveler ou non cette lettre de crédit, et qu'advenant un refus de renouvellement et le défaut de Usine de Triage Lachenaie inc. de fournir au ministre une autre garantie équivalente dans sa valeur et ses conditions et ce, au plus tard le soixantième jour précédant la date d'échéance de la lettre de crédit, un montant équivalent au total des dépenses nécessaires pour assurer l'application des dispositions du présent décret jusqu'à l'expiration de la période de suivi de trente ans, sans excéder toutefois la somme de 8 600 000 \$, deviendra exigible du garant en un seul versement et sur simple demande du ministre, étant entendu que le montant qui sera alors demandé par le ministre devra faire foi de ces dépenses;

d) la lettre de crédit devra accompagner la demande faite pour l'obtention du certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITION 24: PLANS ET DEVIS

Pour obtenir le certificat prévu à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement, Usine de Triage Lachenaie inc. devra transmettre au ministre de l'Environnement et de la Faune, outre les renseignements et documents exigés par le Règlement sur les déchets solides:

— les plans et devis prévoyant les mesures aptes à satisfaire aux conditions prescrites par le présent décret;

— une déclaration certifiant que ces plans et devis sont conformes aux normes ou conditions applicables. Cette déclaration doit être signée par tout professionnel au sens du Code des professions dont la contribution à la conception du projet a porté sur une matière visée par ces normes ou conditions.

S'il advenait qu'un plan ou devis transmis au ministre soit modifié ultérieurement, copie de la modification apportée devra également être communiquée sans délai au ministre, accompagnée de la déclaration prescrite ci-dessus.

DISPOSITION FINALE

Sous réserve des conditions prévues au présent décret, les dispositions du Règlement sur les déchets solides applicables aux lieux d'enfouissement sanitaire continuent de régir l'aire d'enfouissement autorisée par ledit décret.

Le greffier du Conseil exécutif.

MICHEL CARPENTIER

L'expérience des Jeux du Québec !

Quatre jeunes de la région des Moulins ont eu l'honneur de faire partie de la sélection de soccer U-13 Lanaudière aux derniers Jeux du Québec à Montréal, du 6 au 10 août.

Il s'agit de Alexandre Phaneuf de La Plaine, Jean-Luc Limoges de Terrebonne, Jean-Samuel Desrochers de Lachenaie et Pierre-Luc Lévesque de Terrebonne.

Fiers de leur performance et heureux de leur séjour aux Jeux du Québec, ils en ressortent grandis et désirent aujourd'hui remercier leurs entraîneurs, Daniel Coutu et Yannick Morin, de leur avoir permis de vivre une si belle aventure.



L'équipe de Jacques vous invite...

(LD) La nouvelle saison des adeptes de bowling commencera bientôt. M. Jacques Cossette est responsable de deux ligues de grosses quilles au Bowling Lachenaie. La saison est d'une durée de 35 semaines, incluant trois semaines pour les éliminatoires. La Ligue du mardi commencera sa saison le 2 septembre



à 19h tandis que celle du mercredi débutera le 5 septembre à 18h45. L'équipe de Jacques Cossette, composée de Renald Côté, Jacques Cossette, du capitaine Donald Côté, Ramonde Blanchette et Jean-Guy Boyer, souhaite la bienvenue à ceux et celles qui désirent se joindre au groupe afin de pratiquer leur sport favori. Si vous désirez de plus amples détails, veuillez rejoindre Jacques Cossette au 471-7318.



Une école exigeante et valorisante

Commission scolaire des Manoirs

APPEL D'OFFRES 9798-11RM

Agrandissement de l'école de l'Étincelle à Terrebonne

PROPRIÉTAIRE :

Commission scolaire des Manoirs
793, rue Saint-Louis
Terrebonne (Québec) J6W 1J7 (514) 492-3565

ARCHITECTES :

Birtz, Bastien, Architectes
1011, rue Saint-Louis
Terrebonne (Québec) J6W 1K1 (514) 471-4765

INGÉNIEURS :

Leroux, Leroux, Papin et Associés
110, Place Crémazie Ouest, Suite 220
Montréal (Québec H2P 1B9 (514) 384-4220

La Commission scolaire des Manoirs, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux d'agrandissement à l'école de l'Étincelle située au 2225, boulevard des Seigneurs à Terrebonne.

OBTENTION OU CONSULTATION DES DOCUMENTS :

Les plans, devis et documents contractuels pourront être consultés aux bureaux des architectes ou obtenus au même endroit contre de l'argent comptant ou chèque certifié, fait au nom du propriétaire « Commission scolaire des Manoirs », au montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) toutes taxes incluses, non remboursable. Il est demandé de téléphoner avant de se présenter pour l'obtention des documents.

VISITE :

Une visite pour les soumissionnaires est prévue à l'école de l'Étincelle, le mardi 26 août 1997 à 9 heures.

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION :

Chèque certifié au montant de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$) ou cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :

Le 8 septembre 1997 à 14 heures au Pavillon Maurice J. D'Aoust de la Commission scolaire des Manoirs, 793 rue Saint-Louis, Terrebonne.

SOUMISSIONNAIRES :

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Cet appel d'offres représente un abrégé du texte d'appel d'offres officiel inclus aux documents remis aux soumissionnaires.

Donné à Terrebonne
ce 13e jour d'août 1997.

JEAN-CLAUDE BRISSON
Directeur général

Les Scorpions l'emportent à Laval

Les Scorpions des Moulins, équipe de soccer de calibre bantam AA, a remporté le prestigieux tournoi international de Laval récemment. La formation, dirigée par Mario Marziliano et son adjoint Renato Di Zazzo, a remporté la grande finale par le pointage de 4 à 2 sur l'A.C. Fiorentina d'Ottawa.

Gilles Bordonado

Préalablement, les Moulinois l'avaient em-

porté sur Centre-Sud de Laval par 6 à 0 en demi-finale. La formation a défait en séries préliminaires les formations de Fabreville par 2 à 0 et Rive-Sud AAA par 2 à 1. L'équipe n'a subi que deux revers serrés lors de ce tournoi et ce, par 2 à 1 sur les équipes de calibre AAA de Kanata et de Cataraqui, tous deux d'Ontario.

L'équipe des Scorpions, constituée de joueurs bantam 1re année de Terrebonne, Mascouche, Lachenaie et La Plaine, a terminé au 3e rang en saison régulière et se prépare pour les éliminatoires. Nous les félicitons pour leur victoire au tournoi de Laval et la meilleure des chances pour le reste de leur saison estivale.



Les Scorpions des Moulins ont remporté le tournoi international de Laval. L'équipe est formée de: (en avant) Stéphane Frenière, Philippe Brouillet, Jean-François Dagenais, Alexandre Gauthier, Steven Marziliano, Jonathan Chasle, Patrick Lessard, Benoît LaFrance, (en arrière) Mario Marziliano (entraîneur), Alexandre Bellemare, Étienne Paquette, Julien Langlois, Patrick Mathieu, Alexandre Bazinet, Alexis Charpentier, Jonathan Vandal et Pierre Lessard. Renato Di Zazzo, entraîneur adjoint, est absent ici.

Une première mondiale satisfaisante pour Stéphane Desormiers

A sa première compétition internationale hors du pays, le boxeur terrebonnien Stéphane Desormiers a fait bonne figure.

Gilles Bordonado

Stéphane est revenu satisfait de sa performance de la 18e Coupe du Président tenue à Bogor en Indonésie au début du mois d'août. Le résident de l'île Saint-Jean a remporté par forfait un combat contre un Iranien, mais livré une chaude lutte au favori local, Meckson Barataman d'Indonésie. Appuyé par la foule et survolté d'une récente victoire à un tournoi international en Australie, l'Indonésien l'a emporté par 10 à 6.

"Je crois que j'aurais pu gagner ce combat, mais les juges ont peut-être été influencés par les spectateurs qui applaudissaient chaque coup de mon adversaire. L'entraîneur de l'équipe canadienne, présent avec moi là-bas, m'a dit qu'il était très fier de moi, disant que je m'étais très bien battu. Ça m'a beaucoup encouragé", dira le jeune boxeur. Quelque 150 boxeurs de 23 pays participaient à ce tournoi. Ils étaient 19 chez les 139 livres, catégorie à laquelle faisait partie Stéphane.

Pour Stéphane, les prochaines semaines seront consacrées à l'entraînement, lui qui est réserviste au sein de l'équipe de boxe du Québec en vue des Jeux de la Francophonie au Madagascar. "Je suis un peu déçu de ne pas avoir été retenu, mais ma participation au tournoi d'Indonésie m'a comblé. C'est une belle compensation. De toute façon, je me tiens près, puisqu'on ne sait jamais ce qui peut arriver..."

Tournoi de golf pour la Paroisse Esther-Blondin

(AD) Les responsables de la Paroisse Esther-Blondin de Terrebonne vous invitent à participer au tournoi de golf bénéfiques qui sera présenté le samedi 23 août, avec départs de 11h à 14h30 au golf Le Versant.

Les personnes intéressées voudront bien communiquer pour renseignements et participation avec Pierre Roy (964-0916), Paulin Paquet (961-0182), Maurice Rhéaume (964-3138), Claire Gravel (471-8769), Roland Bureau (492-6260), Lucie Archambault (964-1824).

LE MARCHÉ DU STORE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER Établi depuis 1954

STORES

VERTICAUX • HORIZONTAUX
PLISSÉS • STORES DE TOILE

GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE!

ÉPARGNEZ JUSQU'À

75%

Temps limité! SUR NOS BAS PRIX de LISTE

LE MARCHÉ DU STORE Succ. 900 Des Seigneurs • 471-4791
No. 29 À TERREBONNE (près de Moody, voisin de Jean Coutu)

MAINTENANT	Chicoutimi: (418) 549-1465	Lafontaine: (514) 569-8332	Ave Mont-Royal: (514) 522-0700	St-Georges: (418) 228-0067
50	Chomedey: (514) 668-2370	Catineau: (819) 243-4456	Pte-aux-Trembles: (514) 640-9037	St-Hyacinthe: (514) 771-4266
	Drummondville: (819) 478-4983	Joliette: (514) 752-4123	Repentigny: (514) 582-9937	St-Jean S.R.: (514) 348-0990
SUPER MAGASINS EN AMÉRIQUE DU NORD!	Fabreville: (514) 963-2020	• Montréal •		Terrebonne: (514) 471-4791
	Granby: (514) 777-1099	Jean-Talon E.: (514) 251-0375	Sherbrooke: (819) 565-0007	Trois-Rivières: (819) 378-5715
	Greenfield Park: (514) 672-0200	Plaza St-Hubert: (514) 278-8327	Sorel: (514) 743-6866	Vanier (Québec): (418) 687-0053
	AUSSI OUVERT: Ontario • Michigan • New York • New Jersey • Pennsylvanie • Virginie • Delaware			Victoriaville: (819) 357-1297

OU VISITEZ LE PLUS GRAND MAGASIN DE STORES AU MONDE! LE MEGA MARCHÉ DU STORE DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER Établi depuis 1954

STORES FAITS SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ IMMENSE CENTRE DE LIQUIDATION À L'INTÉRIEUR 3500 St-Joseph, Montréal • Tél. 259-3500

Super VENTE

15% 25% 50%

SPÉCIAL RABAIS DE ÉTUDIANTS -15%



POUR ELLE ET LUI

Tous les vêtements d'été pour hommes et dames

-25%

**BOUTIQUE
POUR
ELLE**

Tous les vêtements d'été pour dames

**RABAIS
JUSQU'À**

-50%

**VENEZ VOIR NOTRE NOUVELLE
COLLECTION AUTOMNE-HIVER**

LES VÊTEMENTS

Laurent Gervais Inc.

1020, boul. des Seigneurs, Terrebonne Tél.: 471-8422



Chèques personnels acceptés

Bravo André !



Nous vous annonçons la semaine dernière dans La Revue que le jeune André Desroches de Mascouche avait remporté la médaille d'or au pentathlon aux Jeux du Québec. Il s'avérait que la photo qui nous avait été remise n'était pas celle montrant André. Il nous fait plaisir d'en montrer une ici qui est bien de lui. André, qui est un athlète prometteur, avait remporté sept médailles (3 d'or, 3 d'argent et une de bronze) aux finales régionales de Lanaudière pour se qualifier pour les Jeux du Québec. Nouvellement membre de l'équipe d'athlétisme LG2 de Le Gardeur, cet élève de l'école secondaire Le Préluce est assurément l'un des sportifs les plus prometteurs de notre région. Bravo André ! (texte: Gilles Bordonado)

SELKIRK • SÉCURITÉ • NAPOLEON • FX DROLET • REGENCY • VALCOURT • NORDICA • HÉRITAGE • WATERFORD • VERMONT CASTING • SUPRÊME



**DIVISION DE MONTRÉAL
BRIQUE ET PIERRE INC.**

Poêle
et
foyer

MBP

32
ans
years

1965 • 1997

GRANDE VENTE

**sous la tente
à Laval**

5, 6 et 7 SEPTEMBRE

Nouveaux

GD 40
AU GAZ



GD 25
AU GAZ



Vaste choix

**Financement
disponible**

- Achetez durant ces 3 jours et l'installation sera à nos frais
- Plusieurs spéciaux sur place
- Licence de la Régie du bâtiment



Boutique Rive-Nord
28, boul. Industriel
Saint-Eustache
473-4571

Boutique Laval
1070, montée Masson
Duvernay, Laval
661-1515

Boutique Rive-Sud
3170, rue Harvey
Saint-Hubert
656-5110

SELKIRK • SÉCURITÉ • NAPOLEON • FX DROLET • REGENCY • VALCOURT • NORDICA • HÉRITAGE • WATERFORD • VERMONT CASTING • SUPRÊME



KARTING

INTERNATIONAL

Course
samedi 23 août

COUPE MONTREAL

C.K.O.I.F.M.

**Vente
&
location**

**École de pilotage
(Alexandre Tagliani)**














270, Ludger-Rochon

(Parc industriel), St-Roch de l'Achigan
(sortie Ruisseau des Anges sud de l'autoroute 25)

TÉL.: 588-5622 • FAX: 961-0071

Grande vente **COLOSSALE** Leroux

48 Dodge Neon 97

- Ensemble 22D neuf
- Haut de gamme
- 4 portes
- Boîte automatique
- Climatiseur
- Stéréo AM-FM



Financement

0% 48 mois
ou **299\$*** par mois

Taxes, transport et préparation inclus.

10 Dodge Avenger 97

- Ex. inv. #7228 neuf
- 6 cylindres 24 soupapes
- Ensemble 24V
- Stéréo + compact disque
- Climatiseur
- Vitres et portes électriques
- Régulateur de vitesse
- Boîte automatique

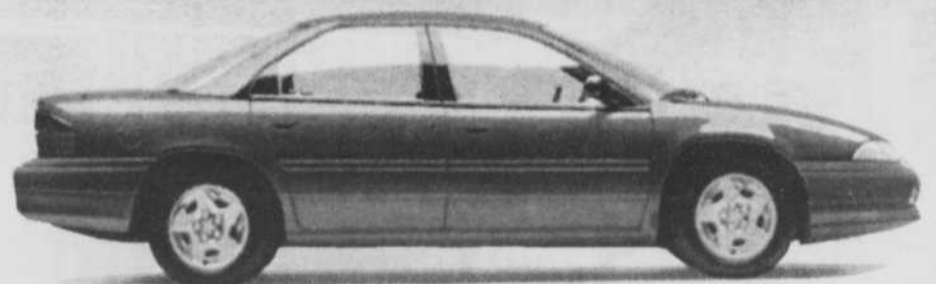


Prix de vente 25 465 \$
 Rabais Leroux 2 600
 Rabais Chrysler 1 200

VOTRE PRIX 21 665 \$**
Préparation incluse.

30 Chrysler Intrepid 97

- Ex.: 1 #7407 neuf
- Ensemble 22 C
- 4 portes / 6 cylindres
- Boîte automatique
- Régulateur de vitesse
- Climatiseur
- Vitres et portes électriques



Prix de vente 24 755 \$
 Rabais Leroux 3 015
 Rabais Chrysler 2 000

VOTRE PRIX 19 740 \$*

* Location 30 mois 299\$ comptant, aucun dépôt.
 ** Préparation incluse, taxes et transport en sus.

SERVICE OUVERT
DE 7H À 11H
DU LUNDI AU JEUDI
VENDREDI
7H À 17H



Programme d'aide pour handicapés physiques



750 \$ AUX DIPLÔMÉ(E)S
Remise en argent supplémentaire de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.



Leroux

DODGE CHRYSLER

1115 chemin du Coteau TERREBONNE 471-4111
(Sortie 23 autoroute 25 - Sortie 38 autoroute 640)